



MILLE-FEUILLE CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilletts de Chabbath suivants :

Page

Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
Boï Kala.....	5
Baït Neeman.....	7
Koidinov	15
Autour de la table du Shabbat.....	16
Bnei Shimshon	18
Bnei Or Ahaim.....	20
Les perles de la Paracha	21
Pa'had David	23



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

KI TETSÉ

Dans la Paracha de Ki Tetsé il est écrit: «Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek, en chemin, lors de votre sortie d'Égypte; comme il t'a surpris en chemin et a poursuivi tous tes faibles par derrière, alors que tu étais fatigué, à bout de forces et lui ne craignait pas D-ieu» (Devarim 25, 17-18) Rachi explique, sur les mots «Il t'a surpris en chemin»: «[Le mot Karkha] exprime le hasard... ou bien le froid et le chaud: il t'a refroidi, t'a fait perdre ton enthousiasme. Car les Nations appréhendaient de vous combattre et celui-ci [Amalek] vint entamer la bataille, montra l'exemple aux autres. Cela peut être comparé à une baignoire d'eau bouillante dans laquelle personne ne peut entrer. Un homme pervers arrive et saute à l'intérieur. Bien qu'il se brûle, il la refroidit pour les autres.» La Paracha de cette semaine termine par l'exhortation à se souvenir de l'acte odieux d'Amalek qui attaqua le Peuple Juif dans le désert, et par l'obligation d'anéantir cette nation hostile. La Thora met l'accent sur le fait qu'Amalek trouva le Peuple Juif «accidentellement». Rachi propose plusieurs explications sur ce terme; Amalek fit comme s'il avait rencontré les Béné Israël fortuitement, sans lien avec la Providence Divine. Il souligne également que le mot «Karkha» vient du mot «Kor», le froid. C'est une allusion au fait qu'Amalek refroidit la crainte ressentie par les Nations du Monde à l'égard du Peuple Juif. Tout le Monde redoutait les Béné Israël depuis les grands miracles de la Sortie d'Égypte, mais Amalek resta complètement insensible et prit l'offensive, sans se soucier des conséquences désastreuses de cet acte. Plusieurs questions peuvent être soulevées. Tout d'abord, pourquoi Amalek réagit-il si différemment des autres peuples? De plus, y a-t-il un lien entre le «hasard» et le «refroidissement» qu'Amalek provoqua, sachant que ces deux interprétations de Rachi sont basées

sur le sens d'un même mot – «Karkha»? Amalek avait une conception totalement différente du reste du monde. Les non-Juifs idolâtraient de fausses divinités, mais acceptaient l'idée d'une Nation puissante qui dirige le Monde. Ainsi, ils croyaient en un «D-ieu des Juifs» et tenaient compte de Sa protection du Peuple Juif. En revanche, les Amalécim étaient manifestement athées. Ils ne croyaient en aucune force, et attribuaient donc tous les événements extraordinaires de l'Exode à la chance. C'est ainsi qu'ils purent ignorer tous les prodiges et «se jeter dans une baignoire d'eau bouillante». Ceci établit le lien entre les deux explications de Rachi. Amalek considérait tout comme le fruit du hasard, même les plus fameux miracles. Par conséquent, il resta froid, impassible et indifférent aux prodiges de la sortie d'Égypte. Son mépris effronté affaiblit également la crainte des autres Nations, qui commencèrent à douter quelque peu de la Providence cachée derrière tous les miracles. Ce comportement propre à Amalek, représente, en quelque sorte, un danger plus important que les doctrines idolâtres d'autres peuplades, en ce qui concerne l'observance de la Thora. Cela peut diminuer l'impact qu'un miracle aurait pu avoir sur un Juif «croyant», le désensibiliser, voire le faire inconsciemment attribuer cet événement au hasard. De plus, cela risque de l'empêcher de tirer un enseignement qu'Hachem veut lui transmettre. Tandis que nous nous approchons de Roch Hachana – jour de la création de l'Homme, il est essentiel de prendre cette leçon à cœur; avant de pouvoir faire Téhouva et d'établir un programme pour l'année à venir, il nous faut être pleinement conscients qu'Hachem est constamment présent et qu'Il régit notre vie à chaque instant.

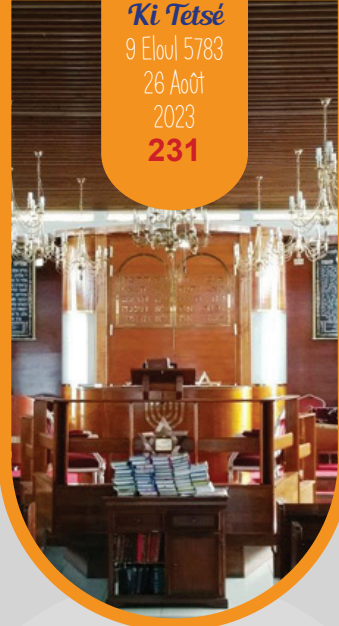
Collel

«Quel lien relie la peine de flagellation (Malkout) et la période qui s'étend de Roch 'Hodech Eloul à Yom Kippour?»

לעילוי נשמות

à Dan Chlomo Ben Esther à Fraoua Bat Nona à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Amrane Ben Léa à David Ben Fréoua Amsellam à Myriam Bat Sim'ha à Israël Ben Sarah à Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam à Hanina Bat Myriam Lumbrozo à Michaël Ben Léa Layani à Matslia'h Ben Hanna Toutiou

Ki Tetsé
9 Eloul 5783
26 Août
2023
231



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 20h29
Motsaé Chabbat: 21h36

1) Il est certain que le fait de réciter les Séli'hot en étant seul, sans la présence d'une assemblée de dix Juifs, est aussi une bonne chose, car Hachem écoute également la prière du Ya'hid; or, les Séli'hot sont des supplications et des demandes que nous formulons auprès d'Hachem, afin qu'Il nous ramène à Lui dans un repentir sincère, qu'Il nous pardonne nos fautes, et qu'Il renouvelle pour nous une bonne année. Cependant, il y a quelques passages des Séli'hot qu'une personne ne peut pas dire lorsqu'elle est seule.

2) En effet, concernant la récitation des «Treize Attributs de la Miséricorde Divine» (Hachem, Hachem, E-l Ra'houm Vé'hanoun... qui sont inclus dans le passage de «Vaya'avor»), le Tour Choul'han Aroukh (Orakh 'Haïm 565) rapporte au nom de Rabbénou Natan Gaon qu'un particulier ne les récite pas sans la présence d'un Minyan. Maran Beth Yossef (Orakh 'Haïm 565, 5), tranche selon cette opinion, mais ajoute qu'on peut les dire comme une personne qui lit la Thora, c'est à dire avec les Ta'amim.

3) Pour les passages des Séli'hot composés en araméen, comme Ra'hamana, De'ané Le'aniyé, Ma'hé Ou-Massé, certains «décisionnaires» (Poskim) tranchent que la personne seule n'est pas autorisée à les dire. La raison réside dans le fait que lorsque les Juifs sont réunis en assemblée (Minyan), la Chékina réside parmi eux, et leurs prières accèdent directement à Hachem, mais lorsqu'une personne du Peuple Juif est seule, la Ché'hina ne l'accompagne pas, et elle a alors besoin de l'aide des Anges du Service Divin pour que sa prière soit acceptée (voir Chabbat 12b). Or, étant donné que les Anges du Service Divin ne comprennent pas l'araméen, la personne qui se trouve seule ne doit pas exprimer ses demandes personnelles en araméen, mais plutôt utiliser le meilleur moyen dans cette situation, en exprimant ses demandes et supplications en hébreu.



Il est écrit : «*Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton D-ieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers*» (Dévarim 21, 10). Les Maîtres du Moussar (l'éthique juive) nous disent que cette guerre dont nous parle notre Paracha est aussi celle que nous devons livrer contre notre Mauvais Penchant (Yetser Hara). Aussi, le verset suivant : «*Si tu remarques, dans cette prise, une femme de belle figure, qu'elle te plaise, et que tu la veuilles prendre pour épouse*» est-il commenté par **Rachi** de la manière suivante : «*La Thora ne stipule ici que pour tenir compte du Mauvais Penchant [voir Kidouchin 21b]. Car si le Saint béni soit-Il ne la lui avait pas permise, il l'aurait épousée malgré l'interdiction.*» Rabbi Méir de Prémichlan enseignait que le Mauvais Penchant a pour habitude de détourner l'homme de tout ce qui est considéré comme une Mitsva et de l'inciter à faire le contraire des injonctions de la Thora. Aussi, la Thora a-t-elle permis d'épouser une captive de guerre en tant que «protection» contre le Mauvais Penchant. En effet, dès lors qu'elle est permise, le Mauvais Penchant incitera l'homme à ne pas l'épouser. Si la Thora avait interdit ce mariage, le Mauvais Penchant aurait poussé l'homme à épouser cette femme. Le **Ohr Ha'haïm** écrit : «*Il convient de réfléchir à la question de savoir pourquoi Hachem a permis la concession au Mauvais Penchant, surtout au moment d'un miracle (puisque D-ieu garantit la victoire sur nos ennemis). Pour quelle raison une chose aussi répugnante était-elle permise, risquant de détacher l'Éternel de nous? Le fondement et le secret de cette Loi nous sont livrés par nos Maîtres [Zohar 'Hadach Balak 53] qui enseignent que des âmes de valeur, celles des personnes qui se convertissent au Judaïsme – comme Ruth la Moabite, de grands Sages tels que Chémaya et Avtalyone ou Onkelos – ont été 'capturées' par les forces impures lors du péché originel d'Adam Harichone...*» Cette «restitution» de ces âmes très élevées est une sorte de Téchouva (un retour au Monde de la Sainteté). Aussi, notre Texte fait-il plus largement allusion au chemin que l'homme doit emprunter pour accéder à une Téchouva authentique, et aux conseils à suivre pour vaincre son Yetser Hara. Ainsi, le **Ohr Ha'haïm** explique le verset qui suit : «*Tu l'emmèneras d'abord dans ta maison; elle se rasera la tête et se coupera les ongles, se dépouillera de son vêtement de captive, demeurera dans ta maison et pleurera son père et sa mère, un mois entier...*» comme la description du processus de purification de l'âme de pécheur : «*Tu l'emmèneras (l'âme) d'abord dans ta maison (le corps) [suite à son éloignement causé par la faute]*». «*Elle se rasera la tête et se coupera les ongles, se dépouillera de son vêtement de captive*» : L'âme devra retirer les «vêtements» répugnants générés par les fautes, et se nettoyer des impuretés causées par les forces du Mal qu'elle a approché. «*[Elle] demeurera dans ta maison*» - le Beth Hamidrache sera l'endroit privilégié du Baal Téchouva. «*Et pleurera (elle confessera et regrettera le tort qu'elle a causé au Ciel et au Peuple Juif) son père (Hachem) et sa mère (l'Assemblée d'Israël), un mois entier [particulièrement] le mois prédestiné à la Téchouva – le mois d'Eloul*» Dans ce même registre, le **'Hatam Sofer** enseigne : «*Nos sages disent : 'Le Yetser Hara de l'homme se renforce chaque jour contre lui. Si le saint béni soit-Il ne l'aidait pas, il ne pourrait le vaincre'* [voir Kidouchine 30b]. La grande difficulté de vaincre le Mauvais Penchant par de moyens naturels devrait décourager l'homme. La Thora dit donc : «*Quand tu iras en guerre contre tes ennemis*» – Si tu declares la guerre à ton ennemi, le Mauvais Penchant, tu peux être sûr que «*que l'Éternel, ton D-ieu, les livrera en ton pouvoir*» : le Ciel t'aidera à obtenir la victoire car «*on aide celui qui vient se purifier*». Plus encore, «*lorsque tu mèneras la guerre permanente contre ton ennemi, le Yetser Hara, 'tu leur feras des prisonniers' – tu apprendras de lui comment faire la guerre. La même mesure d'empressement et d'obstination qu'il emploie pour te faire prisonnier, utilise-la contre lui pour le faire prisonnier*» [voir Baal Chem Tov]

A l'occasion de la Hiloula du Ben Ich 'Haï, le 13 Eloul – cette année, mercredi prochain, voici une histoire racontée par le Rav Shmouël Eliahou, Grand Rabbin de Safed et fils du Rav Mordékhaï Eliahou, de mémoire bénie : Un homme fit imprimer un abrégé du livre «Ben Ich 'Haï» sous les directives et conseils du Roch-Yéchiva de la Yéchivat Porat Yossef qui était à l'époque le Rav Yehouda Tsadka, qui encourageait d'étudier les enseignements du Ben Ich 'Haï, car la date anniversaire de son décès avait lieu pendant cette semaine. Cet homme le fit imprimer et le distribua à des milliers de personnes. Par la suite, l'imprimeur reçut une plainte d'un descendant du Ben Ich 'Haï qui demandait des droits d'auteur. L'imprimeur était accusé de ne pas avoir respecté les droits. Il en fut fortement désolé; il se dit qu'il s'était efforcé d'écouter les conseils du Rav Tsadka et qu'il se retrouvait avec une plainte et devait payer des indemnités aux héritiers. Il alla prendre conseil du Rav Tsadka. Le Rav Mordékhaï Eliahou entendit cette histoire. Par la suite, l'imprimeur reçut un appel de téléphone de la maison du Rav Mordékhaï Eliahou qui lui demanda de venir immédiatement auprès du Rav Eliahou. En arrivant, il vit que l'ancien ministre des finances, l'avocat Moché Nissim, s'entretenait avec le Rav. Le Rav prit le téléphone et téléphona à la famille du Ben Ich 'Haï en disant : «*Je suis Mordékhaï Eliahou, le Grand Rabbin d'Israël et le ministre des finances est à mes côtés. Nous avons entendu que vous portez plainte contre l'imprimeur des écrits du Ben Ich 'Haï. Nous vous demandons de retirer votre plainte.*» Ces derniers ne purent refuser et la plainte fut retirée. L'imprimeur se rendit immédiatement auprès du Rav Tsadka pour lui raconter le miracle auquel il avait eu droit. Le Rav Tsadka lui dit qu'il allait lui raconter le miracle qu'il avait lui-même vécu avec le Ben Ich 'Haï, histoire qu'il ne pourrait raconter qu'après ses cent vingt ans. L'imprimeur promit de ne pas la raconter comme le Rav Tsadka lui avait demandé. Le Rav Tsadka lui dit qu'une fois il ne s'était pas bien senti. Il alla chez le médecin qui fut effrayé de voir le résultat de ses examens médicaux. Le médecin lui dit qu'il était en danger et qu'il ne pourrait pas vivre plus de vingt-quatre heures. Il pourrait repousser ce délai s'il acceptait de recevoir une piqure très dangereuse qui le rendrait complètement paralysé. Le Rav Tsadka accepta de recevoir cette piqure. En se réveillant, au grand étonnement du médecin, il put bouger les mains, les pieds, se lever, rentrer chez lui et même retourner enseigner à la Yéchiva. Quelque temps après, le Rav Yéhouda Tsadka rencontra le Rav Yéochoua Sharabani qui lui demanda s'il avait été en danger tel jour. Le Rav Tsadka lui demanda avec étonnement comment savait-il cela. Le Rav Sharabani lui dit que ce soir, le Ben Ich 'Haï en personne lui était apparu en rêve en lui disant de se lever et de prier pour le Rav Tsadka qui était en danger. Je lui répondis qu'il était peut-être préférable que lui, qui était au ciel pourrait prier et que sa prière serait sûrement exaucée. Le Ben Ich 'Haï lui répondit qu'il prierait pour lui mais qu'il fallait que l'on prie ici-bas et ainsi grâce aux deux prières, il pourrait guérir et le décret serait annulé. Je me suis levé prier pour me joindre à la prière du Ben Ich 'Haï. Le Rav Tsadka termina ainsi son histoire. Il ajouta en disant à l'imprimeur que lorsqu'il imprimait les paroles du Ben Ich 'Haï, il donnait beaucoup de Na'hat Roua'h (plénitude de l'âme) au Tsaddik

Réponses

Notre Paracha nous enseigne la peine de flagellation (Malkout) que la Thora impose à celui qui transgresse une Mitsva négative afin de lui permettre d'expier la faute commise. Le texte laisse penser que l'on doit frapper le fauteur de quarante coups : «... Or, si le coupable a mérité la flagellation, le juge le fera coucher par terre et battre, en sa présence, proportionné à son délit, d'un nombre de coups. Quarante, il lui en infligera, sans plus; autrement, en dépassant ce nombre, on lui infligerait trop de coups, et ton frère serait avili à tes yeux» (Dévarim 25, 1). Nos Sages nous ont révélé cependant que l'intention du verset visait le nombre le plus proche de quarante, à savoir trente-neuf, comme l'explique **Rachi** [d'après Makot 22a]. Cet enseignement nous permet de relier notre Paracha au mois d'Eloul. En effet, nous remarquons que depuis le premier jour de Roch 'Hodech Eloul (à savoir le 30 Av) jusqu'à la veille de Kippour, il y a exactement trente-neuf jours, qui sont des jours d'agrément qu'Hachem nous a octroyés dans Sa grande Miséricorde, afin de revenir vers Lui. Ainsi, de même que les trente-neuf coups font expiation, de même, ces trente-neuf jours, depuis Roch 'Hodech Eloul jusqu'à la veille de Kippour, sont des jours d'introspection et de repentir. Aussi, le Talmud enseigne-t-il [Bérakhot 7a] : «*Un seul remord dans le cœur de l'homme vaut mieux que de nombreux coups de fouet.*» Par cette réparation que nous faisons durant ces trente-neuf jours, nous méritons qu'ensuite, à Kippour (le fameux quarantième jour dont fait allusion notre verset et qui apparaît comme la «limite» des trente-neuf jours précédents, selon l'expression du **Rambam** [Lois de la Téchouva 2, 7] : קץ מחילה וסליחה – Kets Mé'hila ouSéli'ha la limite de l'absolution et du pardon), Hachem nous purifie totalement de nos fautes, comme il est écrit : «*En ce jour, on fera expiation sur vous afin de vous purifier; vous serez purs de tous vos péchés devant l'Éternel*» (Vayikra 16, 30) [notons que le **Choul'hane Aroukh** (Orakh 'Haïm 607, 6) rapporte la coutume de «se flageller» (symboliquement) après l'office de Min'ha de la veille de Kippour : «*Toute la Communauté se flagelle de quarante coups après l'office de Min'ha, car ainsi, on prendra cœur à se repentir des fautes encore présentes.*» Et le **Rama** (Rabbi Moché Isserles) d'ajouter : «... Cet usage se fait avec n'importe quelle ceinture car il ne s'agit là que d'un souvenir de flagellation». Quelle est l'origine du nombre de «trente-neuf» coups? Le **Ari-zal** enseigne [Séfer Likoutim Toldot 28] : «*Sache que lorsqu'Adam a consommé du fruit de l'arbre de la Connaissance du Bien et du Mal, cela a entraîné trente-neuf malédictions : dix pour lui, dit pour Eve, dix pour le serpent et neuf pour la Terre, comme rapportent nos Sages, et cela correspond au nombre de coups qui est trente-neuf.*» Le **Béné Yissachar** [Réguel Yéshara 1, 50] nous apprend que ces «trente-neuf» malédictions sont la conséquence directe de la détérioration de trois «Alef (א)» causée par la faute d'Adam Harichone [la lettre א désigne l'unité E'had אחד dont la valeur numérique est 13. Or, 3X13 = 39] : «... Lors de la faute d'Adam, trois Alef ont disparu : le Alef du mot Adam (אדם), le Alef du mot Emet [vérité] (אמת) et le Alef [du Nom de D-ieu] Ado-naï אדוני ... » Nous pouvons maintenant comprendre le lien profond qui existe entre les trente-neuf jours de Téchouva, depuis le premier jour de Roch 'Hodech Eloul jusqu'à la veille de Kippour, et les trente-coups de Malkout. Durant ces jours de préparation à Yom Kippour, nous devons rétablir les trois Amours, comme nous l'enseigne le **Baal Chem Tov** : «*l'Amour d'Hachem, l'Amour d'Israël et l'Amour de la Thora*» [Ahava אהבה (Amour) a pour valeur numérique 13. Soit, 13X3 = 39]. Grâce à cela, nous réparons la faute d'Adam, qui a porté atteinte aux trois Alef des trois Amours [l'Amour d'Hachem, l'Amour de la Thora et l'Amour d'Israël] correspondent aux paroles du **Zohar** : «*Trois choses sont entrelacées : D-ieu, la Thora et Israël*», elles-mêmes sont désignées par les trois Alef : le Alef de Ado-naï (אדוני) – **D-ieu**, le Alef de Emet (אמת) – **la Thora**, le Alef de Adam (אדם) – **Israël**]



Ki Tetsé (279)

כִּי תֵצֵא לְמִלְחָמָה עַל אִיְיָךְ וְנִתְּנוּ ה' אֱלֹהֶיךָ בְיָדְךָ (כא. א)

« Quand tu sortiras en guerre contre ton ennemi, Hashem te le livrera entre tes mains ... » (21,10)

Ce passage fait également allusion à la guerre que chaque juif doit livrer contre le yetser hara. En effet, le yetser hara est le véritable ennemi de l'Homme, qui mène une guerre pour nous empêcher d'accéder à la vie éternelle du monde futur. **Rabénou Behayé** explique dans le **Hovot haLevavot** que l'Homme doit prendre conscience qu'il est son plus grand ennemi. Mais la Thora nous assure que si nous sortons en guerre contre lui, alors Hashem nous le livrera entre nos mains. **le Hafets Haïm** ajoute même que la seule et unique façon de vaincre le yetser hara est de sortir en guerre contre lui, se tenir fort et user de stratagèmes comme à la guerre. Pourquoi donc une telle analogie ? Tout simplement car cet ennemi mène une véritable guerre d'usure contre nous et ne baisse pas la garde un seul instant. Il est au front tôt le matin en nous poussant à traîner au lit, puis nous attaque sans cesse à chaque instant de notre longue journée. Il se réveille avant nous et se couche après nous. **Comment mener cette guerre?** Lors de la seconde guerre mondiale, alors que l'Angleterre était assiégée, un grand général du royaume motiva ses troupes en leur livrant les trois clés de la réussite au combat:

- 1) comprendre qu'ils sont obligés de rentrer en guerre avec une abnégation sans faille car le futur du pays en dépend
- 2) accepter que la vie en période de guerre est très difficile et faite de beaucoup de sacrifices et de privations
- 3) connaître l'ennemi et étudier ses tactiques et ses armes

Uniquement à l'aide de ces trois conseils, on pourra envisager une issue favorable à la confrontation. Il en est de même dans la guerre que chacun d'entre nous mène contre le mauvais penchant :

- 1) Se sacrifier au combat car l'issue fixera si nous aurons le droit au monde futur
- 2) Prendre conscience qu'on ne pourra le vaincre qu'en se privant de certains plaisirs et facilités
- 3) Connaître le mauvais penchant et étudier ses tactiques pour nous attaquer, afin de mener la meilleure défense

En suivant ces trois points, alors Hachem nous assure que nous le vaincrons et que nous aurons le droit au monde futur.

כִּי יִהְיֶה לְאִישׁ בֶּן סוֹרֵר וּמוֹרָה (כא. יח)

« Lorsqu'un homme aura un fils rebelle » (21,18)

Nos Sages (Sanhédrin 71b) nous enseignent à son sujet: Le fils rebelle est jugé aujourd'hui en fonction de sa situation future (car il deviendra inéluctablement un meurtrier). Mieux vaut donc qu'il meure lorsqu'il est encore méritant plutôt que lorsqu'il sera coupable. **Le Saba de Kelm** donne une explication à partir de cela: On voit ici comment la Torah considère quelqu'un qui a commencé à mal se conduire et qui s'est un peu écarté de sa voie. Bien qu'il ne soit pas encore passible de la peine de mort pour cela, néanmoins, lorsqu'il est jugé au Beit Din, même la miséricorde exige qu'il soit exécuté dès à présent alors qu'il est encore méritant, plutôt que d'attendre qu'il se rende coupable de la peine capitale (à cause des graves fautes qu'il fera inéluctablement si l'on attend. **Le Saba de Kelm** dit : On peut en déduire, qu'à l'inverse, celui qui commence tout juste à améliorer ses actes, bien qu'il n'en soit encore qu'au début, même les anges accusateurs seront d'accord de l'inscrire dès à présent dans le Livre de la Vie, afin qu'après de nombreuses années, il puisse mourir méritant. Ayant commencé à se repentir, il est en effet certain qu'il deviendra finalement un juste parfait. Dans le Ciel, on le considère donc dès à présent comme s'il était parvenu à son niveau ultime (par exemple, quelqu'un qui aurait pris sur lui d'étudier chaque jour une page de Guémara serait dès à présent compté parmi ceux qui auraient achevé tout le Talmud). Cela constitue un formidable encouragement pour prendre un nouveau départ, corriger les travers de notre existence et mériter ainsi d'être inscrit dans le Livre des justes parfaits.

לֹא תַחַרֵּשׁ בְּשׂוֹר וּבְחֶמֶר יַחְדָּו (כב. י')

« Tu ne laboureras pas avec un bœuf et un âne ensemble » (22,10)

Le Daat Zékénim méBaalé haTossafot apporte l'explication suivante. Le bœuf est un ruminant, mâchant les aliments avant de les avaler, tandis que l'âne ne l'est pas. Lorsque le bœuf et l'âne sont attelés ensembles, et que l'âne voit que le bœuf rumine, il pense qu'il est en train de manger quelque chose. L'âne en devient alors jaloux, car il pense que le bœuf a été nourri et pas lui. En les faisant labourer ensemble, l'âne entendrait que le bœuf est encore en train de mâcher son repas, ce qui pourrait le faire souffrir que son maître aurait donné une portion plus importante à son

‘Compagnon de travail’. En réalité, ils ont chacun la même quantité de nourriture, mais puisque le bœuf doit la mâcher, il donne l’impression qu’il a triché pour en avoir plus. Pour éviter une telle souffrance émotionnelle à l’âne, la Torah interdit de les atteler ensemble. **Le Rav Haïm Chmoulévitz** dit que si la Torah fait tellement attention aux sentiments d’un animal, combien à plus forte raison elle le fait concernant les êtres humains. On apprend de là qu’il faut être vigilant lorsque l’on raconte autour de nous à quel point on a passé de belles vacances, à quel point notre femme est incroyable, combien nos enfants sont brillants. Si la Torah veut éviter que l’âne devienne jaloux, nous devons tout faire pour que notre prochain ne le soit pas à cause de nous!

כִּי ה' אֱלֹהֶיךָ מִתְּהַלֵּךְ בְּקֶרֶב מַחֲנֶיךָ לְהַצִּילְךָ וּלְתַתּ אִיְיָךְ לְפָנֶיךָ
וְהָיָה מַחֲנֶיךָ קְדוֹשׁ וְלֹא יֵרָאֶה כָּךְ עֲרוֹת דָּבָר וְשָׁב מֵאֶחָדֶיךָ (כג.טו)
« Car Hachem ton D. se déplace au sein de ton camp pour te délivrer et livrer tes ennemis dans ta main, ton camp doit être saint afin qu’Il n’y voit pas de chose indécente et qu’Il se détourne de toi » (23,15)

Les Livres Saints ne ménagent pas leurs mots pour appeler à la vigilance en ce qui concerne la sainteté du peuple d’Israël et de chaque juif en particulier, car c’est d’elle que dépend la Présence Divine parmi nous. **Le Sfat Emet** fait remarquer que la forme grammaticale employée par le verset pour exprimer qu’Hachem « **Se déplace** » au sein du camp d’Israël est le passif. C’est comme s’il était écrit, si l’on peut dire, qu’Hachem se fait déplacer et qu’Il se fait conduire par les Bné Israël selon leur niveau de sainteté. Il leur donne ainsi la possibilité de fixer à quel niveau, où et quand Hachem se déplace avec Son peuple selon la sainteté de sa conduite.

זְכוֹר אֵת אֲשֶׁר עָשָׂה לְךָ עַמְלֶךְ בְּדֶרֶךְ בְּצֵאתְךָ מִמִּצְרַיִם (כה. יז)
« Souviens-toi de ce que t’a fait Amalek, quand tu es sorti d’Egypte. Lorsqu’il t’a rencontré en chemin, qu’il t’a attaqué » (25,17)

Pourquoi la Torah insiste tant sur le fait qu’Amalek nous attaqua « **En chemin** »? De plus, comment ont-ils réussi à atteindre les Bné Israël, qui étaient pourtant protégés par les Nuées ? **Le Midrach Tanhouma** (Ki Tetsé 9) explique qu’Amalek descendit en Egypte, se rendit aux archives et récupéra la liste des noms. Il se rendit ensuite derrière le camp des Bné Israël et les interpella par leurs noms à travers les nuées : « **Réouven, Chimon, Lévi ...! Sortez et venez voir la marchandise que j’ai à vendre!** » Lorsqu’ils sortaient, Amalek les tuaient. On apprend d’ici que la stratégie d’Amalek est de faire sortir le peuple d’Israël du chemin! Les pousser à quitter la voie de nos ancêtres! Les juifs dans le désert ne

manquaient de rien et vivaient grâce à la Providence Divine : la manne qui tombait du Ciel, le puit de Myriam, les habits qui ne s’abîmaient pas. Pourquoi sont-ils sortis à leur rencontre? De quoi manquaient-ils? Amalek a réussi à les atteindre en les éloignant d’Hachem et en leur promettant une ‘meilleure’ vie matérielle, plutôt que de se reposer sur Hachem. Ainsi, la Mitsva de faire disparaître Amalek est encore plus d’actualité de nos jours où la société nous pousse à consommer encore et encore, avec une abondance que nos grands-parents, voire même nos parents n’auraient jamais espéré connaître un jour.

Halakha : Règles du ‘Chemone hesre’, Prière des dix-huit bénédictions !

Quand on arrive אלין לא, תהלות לא, on se lève et on se prépare à la Tefila, on va trois pas en arrière et on dit la prière jusqu’à ישראל, גאל, on revient alors trois pas en avant, comme on s’avancerait pour approcher un roi. A partir de ce moment-là et jusqu’à la fin de la Amida, on ne s’interrompt pas, même pas pour le Quaddiche ou la Quedoucha ou Barekhou, parce qu’il faut juxtaposer délivrance et prière !

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

Dicton : Selon l’effort, la récompense.

Pirke Avot

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, חיים מאיר בן גבי זוירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, סשא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת : אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה.ראובן בן חנינה,רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים.





Rav Haimel Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Be'er Sheva
et du Golel Orhot Moshe

Sortie de Chabbat Réé, 26 Av 5783

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

Sujets du cours :

1. La Miswa de Mezouza
2. Fixer la Mezouza et donner la Tsedaka la nuit
3. L'ordre et les Bérakhot que l'on fait lorsqu'on fixe la Mezouza
4. Acheter des Mezouzot seulement des gens qui craignent le ciel

« Tu les inscriras sur les poteaux de ta maison »

(Ben Ich Haï deuxième année, Parachat Ki-Tavo Halakha 4) : Comment doit-on faire la miswa de fixer la Mezouza ? On doit l'enrouler de la fin jusqu'au début. Le Rav a écrit « de la fin du verset, jusqu'au début du verset », car en général, sur la première ligne il est écrit : « שמע אחד » (mais dans la pratique, on écrit encore deux mots sur la première ligne : « ואהבת את »). Mais c'est de la fin vers le début qu'on doit enrouler, et pas l'inverse. Après l'avoir enroulée, on la met dans un tube, et on la fixe au poteau de la porte avec des clous. Certains la fixe avec des clous, et d'autres avec de la colle, ça ne change rien, l'essentiel est que la Mezouza soit fixée. Il ne faut pas écrire directement sur le poteau de la porte, comme il est écrit dans le verset « Tu les inscriras sur les poteaux de ta maison » (Dévarim 6,9). L'intention du verset est de parler de la mezouza en elle-même, mais de nos jours, nous confondons le mot « mezouza » et le mot « poteau ». S'il veut, il peut creuser sur le poteau de la porte, et rentrer la Mezouza en profondeur, c'est ce qu'ils faisaient en Babylonie car ils avaient peur des non-juifs. Mais il ne faut pas trop creuser, car à ce moment-là ça s'appellera « dans les poteaux de ta maison »,

alors que le verset a dit « sur les poteaux de ta maison ».

Fixer la Mezouza et donner la Tsedaka la nuit

Le Rav a dit également, qu'il est possible de fixer une Mezouza la nuit, même s'il y a un peu le même raisonnement qu'on dit à propos de donner la Tsedaka la nuit, que ce n'est pas convenable, en rapport avec les démons. Mais même dans le cas de la Tsedaka, si un pauvre vient toquer dans la nuit, on ne peut pas lui dire d'attendre demain matin, il faut lui donner directement. C'est seulement dans le cas où on a le choix de donner la journée ou la nuit, alors il vaudra mieux donner en journée. C'est la même chose pour la Mezouza, c'est mieux de le faire en journée, mais si cela s'est présenté la nuit, par exemple à Hanoucat HaBayit, que l'on fait généralement le soir, car qui viendra en journée ? Chacun est occupé à son étude ou à son travail. Dans ce cas, il ne faudra pas faire traîner la miswa, et il faudra fixer la Mezouza la nuit.

Comment fixer la Mezouza, et la version de la Bérakha

(Halakha 5) : Lorsqu'on va fixer la Mezouza, on fait la Bérakha « אשר קדשנו במצוותיו וציונו » (à l'écouter). Le Rambam écrit que c'est si un homme fixe sa propre Mezouza qu'il doit faire la Bérakha « לקבוע מזוזה », mais s'il fixe

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:43 | 21:52 | 22:24

Marseille 20:19 | 21:22 | 21:59

Lyon 20:26 | 21:32 | 22:06

Nice 20:13 | 21:16 | 21:52

תקבלה העילוי
bait.nehemani@gmail.com

1

כל המצוות שהם חייבים
לעשותם הם חייבים
לעשותם בלילה

המצוות שהם חייבים
לעשותם הם חייבים
לעשותם בלילה

la Mezouza de quelqu'un d'autre, il devra faire « על קביעת מזוזה ». Par exemple, à Hanoucat HaBayit on donne l'honneur au Talmid Hakham pour qu'il fasse la Bérakha sur la première Mezouza, et tout le monde écoute sa Bérakha en pensant à se rendre quitte. Alors, s'il s'agit du propriétaire de maison, il fera « לקבוע מזוזה », et s'il s'agit de quelqu'un d'autre, il devra faire « על קביעת מזוזה ». Après avoir fixé la Mezouza, il l'embrassera, et dira « זה השער לה' צדיקים יבואו בו ». Pour ne pas que de mauvaises personnes n'entrent dans cette maison, qu'il n'y ait que des Tsadikim. Autre raison, parce que la deuxième lettre de chacun des mots, forment le mot « שדי ». On devra aussi faire le Léchem Yihoud, et dire deux fois Wihi Noam.

Lorsqu'il fixe dans plusieurs endroits

Si un homme fixe la mezouza dans deux ou trois endroits, il devra faire la Bérakha pour chacune. Si quelqu'un a acheté deux maisons communicantes, il y a un doute si le fait de passer d'une maison à l'autre est considéré comme une interruption ou non. C'est pour cela qu'il ne devra pas mettre les mezouzot en même temps dans les deux maisons. Il devra d'abord mettre dans la première maison, puis dire aux gens qui ont assisté, de revenir dans deux ou trois heures car il a peur du mauvais œil, et ensuite mettre dans l'autre maison. Il fera à nouveau la Bérakha.

Acheter des Mezouzot seulement des gens qui craignent le ciel

Il faut accrocher la Mezouza à l'endroit et pas à

l'envers. De nombreuses fois il y a des problèmes, qu'Hashem nous en préserve, et lorsqu'on vérifie la Mezouza, on découvre qu'elle a un problème. Une fois, une voiture s'est renversée, ils ont découvert qu'à la maison, la Mezouza était à l'envers. Une fois, quelqu'un avait un problème au cœur, ils ont découvert que dans la Mezouza, il y avait un problème sur les mots « על לבבכם » - « sur votre cœur », la lettre Beith était coupée. Il y a plein d'histoires similaires. C'est pour cela qu'il faut bien vérifier cela, avec l'ordinateur c'est encore mieux, mais même un homme doit vérifier, car on ne peut pas compter sur un ordinateur ou sur un seul homme. Il faut les deux. Des fois aussi, l'écriture n'est pas bonne, lorsqu'il s'agit d'une petite Mezouza, les lettres Beith et Caf sont écrites pareilles. Il y a des gens de nos jours qui ont des Mezouzot écrites par des femmes. Faites attention à ça ! il ne faut pas prendre une Mezouza écrite par la machine, ni une photographie, ni achetée chez quelqu'un de malhonnête, seulement chez des gens qui craignent le ciel. Si tu connais directement la personne qui écrit, alors il faut acheter chez lui, même si ça coûte 200 ou 250 Shekels. C'est mieux que d'aller acheter chez n'importe qui et de trouver des problèmes ensuite dedans. Il y a des Soferim qui écrivent beaucoup et vite, alors des fois il y a des problèmes. Il vaut mieux écrire bien et un peu, et comme cela on peut tripler le prix de la Mezouza, si tu l'écris après t'être trempé dans le Mikwé et avec une belle écriture.

COURS DU GAON LE GADOL RABBI ELIAHOU BINYAMINE MADAR

L'étude de la Torah

Avec votre permission, j'ai pensé à quelques points qui peuvent permettre de nous rendre méritant, des solutions pour pardonner nos fautes, et nous donner le mérite de passer un bon jugement. Premièrement, la mitsva d'étude de Torah. Ses vertus sont connus. Nos sages commentent, à la fin de la Guemara Menahot, le verset « voici la Torah du sacrifice Ola, Minha,

Hatat, Acham, Milouim, et Chelamim » (Vayikra 7;37). À partir de ce verset, ils apprennent que celui qui étudie la Torah n'a besoin d'aucun sacrifice. Et Rachi explique que l'étude de Torah. Pardonne toutes les fautes. La force de la Torah est si grande qu'elle peut purifier l'homme de toutes ses fautes. Évidemment, à la condition qu'il ne réitère pas ses erreurs. Il faut que ce soit une Teshuva sincère. Nous avons lu dans la Haftara : « que celui qui a soif aille vers

l'eau » (Yechaya 55;1). La Torah est comparé à l'eau. En effet, de même que l'eau permet de nettoyer les endroits sales, de même la Torah purifie l'homme. Bien sûr, ce doit être une étude convenable, sincère. Tout d'abord, il faut étudier pour faire plaisir à l'Eternel. Il ne doit pas y avoir d'intérêt, de volonté de s'enorgueillir ou de nuire à quiconque. Un homme qui étudie doit le faire convenablement, et sans interruption. Avec l'aide d'Hachem, cette semaine, aura lieu le retour dans les Colels et Yechivots, à Roch Hodech. Il faut veiller à ne pas se faire avoir par le mauvais penchant qui cherche à perturber l'homme qui étudie. En particulier aujourd'hui, avec le téléphone portable. Certains en possèdent un, voir deux. Et en plein milieu d'une étude, celui-ci vient à sonner. Peut-être que le propriétaire résistera et ne répondra pas au premier appel. Mais, réussira-t-il à en faire autant si cela insiste ? ! Il va alors s'arrêter, faire une pause. Puis, il va reprendre son étude, et s'interrompre à nouveau en cas de sonnerie. Certains répondent, sans gêne, au téléphone. Malheureusement, nous restons des êtres humains, et la tentation est grande. Le mauvais penchants fait son travail. Or, cela est très grave d'interrompre son étude. Tout le monde connaît l'enseignement de nos sages qui dit : tout celui qui étudie, et s'interrompt, pour dire « comme il est beau, cet arbre, ou ce paysage » se met en danger (Avot 3;7). La Guemara Avoda Zara ajoute qu'il sera sanctionné par la consommation de braises, en enfer (Baba Batra 74b). Le midrash ajoute, également, que cela raccourcit la vie, et c'est très grave. Hachem veut que l'étude de Torah soit faite de manière sérieuse. Quand on est occupé de quelque chose d'important, quand on est au travail, par exemple, on ne s'arrête pas. Les gens qui font des affaires, qui gagnent de l'argent, ne s'arrêtent pas pour chaque coup de fil, ou pour n'importe quoi. Ils savent que chaque minute est précieuse et qu'ils ne peuvent se permettre de s'arrêter pour tout. Ils rappellent les gens le soir, ou dès qu'ils sont disponibles. Pourquoi ne pas agir de même lorsqu'on étudie ? ! La Torah n'est-elle pas plus importante ? ! Tout le monde

connaît le verset « plus précieuse que l'or et les pierres précieuses » (Tehilim 19;11). La Torah a une valeur inestimable. Mais, en pratique, malheureusement, le mauvais penchant fait son boulot, et cela est plus compliqué à réaliser. Si nous désirons, véritablement, que notre étude de Torah soit chère et importante, une Torah qui pardonne les fautes, qui montera jusqu'au trône céleste, nous devons veiller à ce qu'elle soit sincère. Un Avrekh qui se trouve au Colel, durant plusieurs heures, éteindre son téléphone, il le mettra de côté. Celui qui peut se le permettre ne l'amènera pas du tout. En effet, l'avoir près de soi peut être une épreuve. Ne pas l'avoir près de soi, évite les problèmes. Et cela est valable également pour tout celui qui fixe un temps d'étude, et pas seulement pour un Avrekh. Beaucoup de gens travaillent et fixent un temps d'étude pour la Torah. Eux aussi doivent veiller à se débarrasser de cet élément perturbateur. Surtout que le téléphone dérange non seulement son propriétaire, mais également l'entourage. A fortiori quand c'est à la synagogue. Il arrive souvent que le téléphone sonne en plein milieu de la prière et cela est très grave. Comment peut-on se permettre cela durant la prière, à la synagogue ? ! Hachem veut écouter notre prière. Nous sommes présents pour lui faire part de nos demandes. Nous venons le supplier, le prier et nous faisons un tas de demandes dans le but d'être exaucé. Mais, quel manque de respect quand le téléphone vient à sonner ! Comment peut-on alors espérer que nos prières soient exaucées ? Comment peut-on espérer que notre étude soit appréciée ? C'est pourquoi celui qui cherche vraiment à s'améliorer, à faire Techouva, devra étudier convenablement. Il faut savoir mettre de côté son téléphone. L'étude est un moment important qui doit être dédié exclusivement à l'étude. La Torah dit : « un homme qui meurt dans la tente » (Bamidbar 19 ; 14). De ce verset, nos sages enseignent que la Torah ne se maintient que chez un homme qui se tue pour elle.

L'étude des enfants

Mais, essentiellement, il va falloir veiller à

l'étude de Torah de nos enfants. Il est connu que l'existence du monde repose sur leurs études (Chabbat 119b). Dans la Guemara, Rav Papa demande à Abayé « et notre étude? ». Abayé lui répond « On ne peut comparer l'étude d'un homme qui a fauté et d'un enfant pur ». Même le plus grand des justes a forcément fauté, trébuché. Mais, un jeune enfant qui étudie, alors qu'il n'a pas goûté à la faute, un mérite extraordinaire. Par son mérite, il protège le monde. Le midrash Tehilim enseigne qu'il est difficile, voire impossible de réaliser une mitsva parfaitement. Seulement deux sont exceptionnelles: la Brit mila et l'étude des enfants. La Brit mila est une mitsva réalisée, comme il se doit, par chacun du peuple de Israël. Et l'étude de Torah des enfants est exceptionnel, de par leur intéressement. Ils ne font pas de calcul, et étudient pour faire plaisir à Hachem. Ils étudient autant qu'ils le peuvent. La Kavana ne leur est pas exigée, et leur étude soutient le monde. C'est un devoir d'éduquer les enfants dans la bonne voie. Il faut les placer dans des endroits où ils pourront étudier convenablement. On va démarrer une nouvelle rentrée scolaire. Chacun peut influencer son entourage, sa famille à prendre cette voie. Peut-être qu'un proche parent ou un voisin envoie ses enfants dans n'importe quelle école, sans se rendre compte de l'importance du choix. Souvent, des gens venant de l'étranger ne savent pas qu'il existe, malheureusement, en Israël, des endroits où il n'y a pas de Torah, ni shabbat. Il faut alors les encourager à placer les enfants dans une bonne école.

Chabbat

Autre chose, qui peut nous permettre de marquer des points, de pardonner nos fautes, c'est le shabbat. Comme disent nos sages « celui qui respecte shabbat comme il se doit, même s'il fait de l'idolâtrie, cela lui est pardonné », comme dit le verset (Yechaya 56;2) : Heureux l'homme qui fait cela, et le fils d'Adam qui s'y tient fortement! Heureux qui respecte le Sabbat et ne le profane point, et qui garde sa main de toute action mauvaise! Par le respect du shabbat, l'homme atteste de la création du monde par

le Tout-Puissant, en 6 jours. Quand un homme respecte shabbat convenablement, il mérite que ses fautes soient effacées. Évidemment, nos sages ont précisé « respecter convenablement ». Pour mériter de voir ses fautes effacées, il faut un respect total du shabbat. Beaucoup le respectent, mais ne font pas attention à certains points importants. Prenons un point, par exemple. Certains respectent le shabbat en ce qui concerne leurs actions, mais pas au niveau verbal. Il arrive souvent de voir des gens parler de travail ou de choses interdites, durant le shabbat. En particulier pendant les vacances où chacun fait son programme durant les moments libres du shabbat. Il faut savoir que cela est strictement interdit. C'est une loi acceptée par tous les décisionnaires. Pourquoi faut-il veiller également à ce qu'on dit ? Toute

la raison pour laquelle nous respectons le shabbat, c'est à l'image du créateur qui s'est reposé le septième jour de la création. Or, nous savons que le monde a été créé par 10 paroles. Hachem s'est donc arrêté de parler pour créer. À son image, nous devons veiller à ce qu'on dit Durand Chabat. Nous devons faire attention de ne pas parler de nos programmes de la semaine, si ce n'est de ce qui est permis. Par exemple, il est permis de parler de ce qui concerne la synagogue ou les projets de mitsva. Mais pas de ce qui concerne le Hol. Chacun doit veiller à respecter minutieusement le Chabbat, en particulier les interdits que les gens négligent comme le tri. Tout le monde sait ce que le Hafets Haim écrit, en introduction en un lois de Chabbat, au nom du Rav Yonathan Eyebechits, que si un homme n'étudie pas les lois de Chabbat comme il se doit, il transgresse forcément le Chabbat, involontairement. Soit par rapport à un lois concernant le tri qui sont nombreuses et côtoyées par tout un chacun. Soit par rapport à l'interdit de laver. Il peut arriver qu'un homme se tache et prenne une lingette ou de l'eau afin d'enlever la salissure, en pensant que ce n'est rien. Mais, en réalité, pour les lois de Chabbat, la tache n'a pas d'impact. Tuer une fourmi ou un éléphant est aussi grave, cela fait partie de l'interdit « enlever la vie ». De même, laver une grande nappe, ou

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

un petit bout de tissu, c'est le même interdit. On est confronté à nombreux interdits durant Chabbat, et on ne se rend pas compte de la gravité. C'est pourquoi il est important d'étudier les lois de Chabbat. Et même celui qui les a déjà étudié doit les revoir, à la maison ou dans des cours, afin de les connaître parfaitement. Et ainsi, il sera pardonné de ses fautes. C'est une segoula pour cela. Qui ne cherche pas cela? C'est notre objectif et la raison de nos prières du mois d'Eloul. Si on le souhaite, respectons Chabbat.

Celui qui laisse de son droit

Un autre point est connu : « qui est pardonné ? Celui qui pardonne ce qu'il lui a fait » (Roch Hachana 17a). La Guemara raconte que Rav Houna fils de Rav Yehoshoua était agonisant et tout le monde pensait qu'il finirait par mourir. Et finalement, il s'est réveillé et s'est rétabli. Les gens lui demandèrent ce qui s'était passé. Il expliqua que dans le ciel, il était décidé que son heure était arrivé, mais, étant donné qu'il laissait de son droit, il fut décidé de lui rallonger sa vie. Celui qui pardonne à son camarade se retrouve pardonné également. Chacun a pu se retrouver avec ses proches, ses amis, ses voisins, au travail, ou à la maison, entre fêtes, ou entre conjoints. Et il a pu être blessé par un mot qui a été dit à son encontre. C'est une mitsva de pardonner. Même si on a raison, dans la mesure où on ne pardonne pas, Hachem agit de même. Le Ramhal explique que l'homme est jugé à l'image de son comportement ici-bas. Si tu restes sur tes positions, Hachem fait de même envers toi. Le roi David dit « n'entre pas en jugement avec ton serviteur, car nul vivant ne peut se trouver juste à tes yeux » (Tehilim 143;2). Si l'Eternel devait nous juger suivant nos actions, même les patriarches ne pourraient tenir. Donc, si le Créateur devait nous juger suivant nos actions, personne ne pourrait passer le jugement favorablement. Alors que nous souhaitons parvenir à cela. La segoula est de laisser de son droit. Même quand tu as raison, pardonne à ton camarade. Le Créateur aime cela et ainsi, il se comporte ainsi avec toi. Même s'il ne mérite pas grand chose, Hachem lui accorde pour avoir

baissé la tête à des moments où cet homme ne devait pas forcément le faire.

Faire mériter les autres

Un autre point très important, c'est le fait de faire mériter les autres. La Guemara Erouvin 29b raconte que Rabbi Hanina avait mangé un oignon empoisonné, et avait failli mourir. Les sages avaient alors prié et il a guéri « car le monde avait besoin de lui ». Quand le Créateur voit qu'un homme aide les autres à progresser, et que les gens ont besoin de lui, cela est un mérite énorme pour celui-ci. Pas seulement le grand de la génération. Même celui qui fait les choses, à son niveau. Ne serait-ce que quelques personnes que nous aidons à se rapprocher de l'Eternel, cela est un grand mérite. Ne serait-ce que pour cela, un homme peut obtenir la vie et la santé, même s'il ne mérite pas vraiment. Nous vivons dans une génération difficile, en plusieurs points. Beaucoup de juifs se sont malheureusement, complètement éloignés de la Torah et des mitsvots. Et ce n'est pas de leur faute, forcément. Il s'agit d'enfants éduqués loin de la Torah, par des gens renégats, complètement ignorants. Il faut les soutenir, les aider. Le Hazon Ich dit (Yoré Déa chap 2, 28) et le Yabia Omer rapporte ses propos, que les gens éloignés, de notre génération, sont irréprochables. Ils ont le statut « d'enfants capturés ». Il ramène au nom du Hafets Haim qu'il est interdit de détester quelqu'un avant de lui avoir fait un reproche. Et aujourd'hui, tous ces gens ignorants ne peuvent être repoussés. Surtout que la Guemara Arakhin 16b annonce qu'il n'est pas évident de trouver quelqu'un habilité à faire un reproche. Faire un reproche n'est pas évident. Même si les gens entendent que des cours de Torah ont lieu, en réalité, ils vivent complètement dans l'obscurité. Par exemple, le Rambam considérerait les Caraïtes comme des enfants capturés. Pourquoi ? Car leur façon de vivre n'est pas leur choix, mais celui de leurs parents. Ils avaient été élevés sans Torah oral, et chacun agissait en fonction de ce qu'il déduisait de la Torah écrite. Même si, par la suite, ils ont entendu des rabbins les critiquer et tenter de leur montrer la bonne voie, ils ne

sont pas considérés comme des renégats car ils pensent que leur voie est celle des justes. De même pour les gens qui sont loin de la Torah. Ils ne savent pas ce qu'est le shabbat. Ils pensent que shabbat c'est simplement allumer des bougies et faire le Kidouch et ensuite sortir et se promener en voiture. C'est ce qu'on leur a raconté et transmis. Connaissent-ils l'interdiction de trier ? Laver ? Battre ? Ils ne connaissent rien ! Ils sont vraiment ignorants. On peut donc les considérer comme des enfants capturés. Et c'est une mitsva de les aider à se repentir. C'est une mitsva de les rapprocher, avec beaucoup d'affection. Baroukh Hachem, aujourd'hui, on a de l'audience. Certes, il existe des gens véritablement renégats qui luttent contre la Thora, malheureusement. Mais beaucoup de gens sont simplement ignorants. Si tu leur montres la bonne voie, à suivre, ils acceptent. Ils vivent dans l'obscurité, sans aucune connaissance. Et dès qu'on leur fait découvrir la réalité, la vérité, ils se rapprochent tellement. La nechama du juif est si pure. Chaque juif possède une étincelle toujours allumée. Malgré tout ce qui peut faire obstacle, cette étincelle ne s'éteint jamais. L'âme juive est une partie divine. On ne peut jamais éteindre l'âme d'un juif.

La Techouva et la délivrance

Le Rambam écrit que le peuple juif finira par se repentir à la fin de l'exil, et sera immédiatement délivré (loi du repentir chapitre sept, loi cinq). La Torah nous promet que tout le monde finira par se repentir. Il est vrai que parfois cela semble invraisemblable. Certains semblent tellement loin, ou sont tellement contre la Torah. Mais si la Torah promet leur repentir, c'est qu'il se réalisera. Nous lisons, actuellement les sept Haftaras de consolation. Le prophète annonce qu'il n'y aura plus de place pour habiter en Israël. Aujourd'hui, cela fait partie des problèmes. Malgré les constructions, cela ne suffit pas. Toutes les promesses annoncées

par les prophètes sont en train de se réaliser. Il en sera de même pour la promesse du repentir du peuple à la fin de l'exil. Cela arrivera bientôt. Comment ? Nous faisons notre possible. Si on s'aperçoit qu'un proche parent est loin de la Torah, ignorant, il faut faire le nécessaire pour le rapprocher. Il faut essayer de lui trouver un cours régulier de Torah, avec un rabbin qui sait parler. Même si le sujet n'est pas le repentir, le simple fait d'écouter la Torah, l'aidera à s'en rapprocher. Les cours auront de l'influence petit à petit, et il se rapprochera et fera progresser sa famille. Nous ne pouvons pas savoir. Nous avons le devoir de faire ce qui est dans nos capacités pour rapprocher chacun des enfants du créateur. Même si un homme possède beaucoup d'enfants qui sont dans le bon chemin, dans la mesure où il en a un qui en est loin, cela lui fait de la peine. À plus forte raison si il y en a plusieurs. Le fait de rapprocher des juifs de la Torah réjouit Hachem, et c'est un grand mérite pour le peuple d'Israël. Qu'Hachem permette la réalisation des promesses annoncées par les prophètes, et nous mériterons de commencer le mois d'Eloul, dans la joie. Chacun lira les Selihotes, en fonction de ses possibilités, avec concentration, avec une sincères pensées de repentir, chacun, ne serait-ce qu'un peu. Il faut penser à faire un repentir véritable, sans avoir en tête de recommencer de plus belle après Kippour. Sans aucun doute, Hachem acceptera notre repentir, et annoncera pour nous, de bons décrets, de bonnes nouvelles. Et nous méritons une bonne année bénie, une délivrance complète avec miséricorde. Amen.



"יקבי המלך"

ישיבת "לבנימין אמר" מושב ברכיה

בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט"א

Rédaction : Rabbin et Gaon Elazar Haddad
Chelita

L'amour illimité de la Torah

(Suite de la semaine dernière)

La «promenade» du Rav

Quand arrivait la période d'«entre les temps» [vacances des yéchivoth], notre Maître et Rabbin, le Rav Moshé Lévy, partait pour un endroit où on ne le connaissait pas, avec une pile de livres dans les mains. Il s'installait pour étudier du matin jusqu'à la nuit, sans interruptions et sans cours à donner. Là, il étudiait et rédigeait ses écrits. Parfois, des gens l'identifiaient, ce qui le dérangeait, puisqu'il voulait étudier et écrire dans le calme et la concentration. En général, pour cette période, on part en promenade quelque part, mais l'excursion du Rav consistait à rester assis pour étudier sans être dérangé.

Un thé qui a dépassé la date limite

Le Rav était doué d'une mémoire prodigieuse. Il avait pour habitude d'étudier plusieurs jours sans interruption, puis de tout rédiger de mémoire. La rabbanite était consciente de la valeur de son époux, c'est pourquoi elle s'efforçait de ne pas le déranger, même lorsqu'elle lui préparait une tasse de thé. Elle s'introduisait alors dans son bureau pour la poser sur sa table sans rien dire. Souvent, en raison de sa profonde concentration, le Rav ne se rendait même pas compte que son thé l'attendait sur la table, de sorte que la tasse pouvait rester plusieurs jours.

Un morceau de formica

Un jour, la rabbanite m'a montré une plaquette de formica en me disant : «Vous voyez ce formica, il appartient au Rav!» J'ai demandé surpris : «Que pouvait faire le Rav de cet objet?» Elle me répondit : «Quand il était fatigué et qu'il lui devenait impossible de rester assis sur sa chaise, il allait s'allonger sur le lit, et, afin de pouvoir continuer à écrire, il posait sa feuille sur ce formica et écrivait en restant allongé.» C'est ça, l'effort pour la Torah.

Forte fièvre

J'ai souvenir qu'un jour de l'année 5759, deux ans avant le décès du Rav, il n'est pas venu faire cours. Le lendemain, à son retour, il a donné un cours qui a duré environ une heure et quart, avant de dire : «C'est tout, j'arrête, je ne peux pas continuer. Je rentre chez moi.» Personne n'a compris ce qu'il s'était passé. On lui a demandé pourquoi il partait. Il a répondu : «Hier, je ne suis pas venu pour donner mon cours. J'avais une forte fièvre et j'étais cloué au lit. Aujourd'hui, grâce à D., j'ai réussi à me lever et à marcher dans la maison. Je me suis dit que si je pouvais le faire, je pourrais aussi bien aller enseigner à la yéchiva, c'est pourquoi je suis venu avec quarante degrés de fièvre. Mais là, je suis dans une situation dans laquelle je ne peux pas continuer.» Quand je me rappelle ce cours, je vois devant mes yeux la vitalité du Rav, et tout son éveil, à tel point que personne n'avait remarqué qu'il était souffrant.

Ustensiles de valeur pour un ustensile de valeur

Quand le troisième bâtiment de la yéchivat Kissé Rahamim était en construction, il y a eu pendant plusieurs jours beaucoup de bruit en provenance du chantier, ce qui nous empêchait de nous concentrer. Un jour, nous avons constaté que le bruit était moins fort, sans comprendre ce qui avait entraîné ce changement. Quand le Rav a compris notre étonnement, il nous a raconté : «Le dérangement subi par notre capacité de

nous concentrer m'a fait beaucoup de peine. Je suis donc allé voir le constructeur. Je lui ai dit : "Vous avez beaucoup de mérite, puisque vous construisez une yéchiva. C'est très important. Mais je voudrais vous dire que le bruit nous importune énormément, n'auriez-vous pas d'autres appareils moins bruyants?" Il m'a écouté puis m'a répondu : "Ça existe, mais c'est plus cher". Je lui ai demandé : "Est-ce que ça ne vaudrait pas la peine d'en utiliser, vu la perte de l'étude de la Torah que ça engendre?" Il m'a dit : "Bon, d'accord, si le bruit vous dérange tellement, je vais apporter d'autres ustensiles, plus chers mais qui font moins de bruit". C'est la raison pour laquelle il y a moins de bruit à présent. » Quelqu'un d'autre se serait dit : « Qu'est-ce que ça peut me faire? Je suis Premier ministre, pas consultant en construction et travaux. » Mais le

Rav, que le souvenir du juste soit bénédiction, quand il comprit que le bruit était une nuisance, fit tout pour réparer ce qu'il pouvait.

Pendant l'un des cours du Rav, il devait y avoir des travaux dans l'installation électrique de la synagogue. Le préposé de la synagogue marchait de long en large avec l'électricien. Ils parlaient à voix haute de ce qu'il fallait faire, ce qui dérangea le cours. Les étudiants n'osaient pas le faire observer au préposé, mais notre rabbin éleva la voix et dit : « Où est le respect pour la Torah? Est-ce que l'électricité est une chose plus importante que la Torah? Occupez-vous donc de ça plus tard. » En entendant ces mots, ils se turent soudain. Le Rav était très sensible à l'annulation de l'étude de la Torah. Puisse-nous nous en inspirer.

שבת שלום ומבורך!

Parachat Ki-tetsé
d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

כִּי תֵצֵא לְמִלְחָמָה עַל אִיְבֶיךָ וַיִּתֶּנּוּ יְהוָה אֱלֹקֶיךָ בְּיָדְךָ וְשָׁבִיתָ שְׂבִיּוֹ. (דברים כא י)

"Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis, Hachem, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et tu captureras des prisonniers..."

A propos de la guerre, Rachi dit que cela parle des guerres non-obligatoires.



Les livres de Hassidout expliquent que ce verset fait allusion aux guerres livrées contre le yetser Hara qui veut faire trébucher l'Homme, que Dieu nous garde. Ce combat est mené sur deux fronts : d'une part il s'agit de ne pas transgresser les interdits de la Torah, et d'autre part, il nous est demandé de nous tempérer dans ce qui est permis, comme Na'hmanide (le Ramban) commente dans la parachat kedochim, que l'Homme doit se sanctifier aussi dans ce qui lui est autorisé, car les commandements de la Torah ont pour but de rendre chaque juif plus spirituel ; mais s'il cherche à assouvir constamment les besoins de son corps, bien que cela ne soit pas interdit, ce sera la matérialité qui le dominera, et par conséquent toutes ses aspirations et occupations seront orientées vers les plaisirs matériels.

C'est ce à quoi fait allusion Rachi, lorsqu'il nous précise que le verset parle de guerres facultatives, autrement dit, l'Homme sort pour se battre contre son yetser hara qui s'acharne à le séduire dans tout ce qui est permis, or justement dans ces domaines, Hachem veut que l'on ait de la retenue et que l'on n'assouisse pas tous nos désirs afin que l'on atteigne une spiritualité qui nous rapproche de Lui.

Ainsi la suite du verset dit que grâce à cette guerre contre le yetser hara qui cherche à nous faire fauter, le juif méritera qu'« ***Hachem, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu captureras des prisonniers...*** », c'est-à-dire qu'il capturera la nature même des plaisirs pour l'enfermer dans la sainteté, autrement dit au lieu de jouir d'un plaisir matériel, il orientera ce même plaisir vers la torah et la prière, comme le dit le verset, « *quant à moi, la proximité d'Hachem fait mon bonheur* » (Tehilim 73,28). Le Hovot Halevavot nous dit "***qu'il est impossible que réside dans le cœur de l'Homme l'amour d'Hachem ET l'amour de ce monde matériel, car c'est tout autant incompatible que l'alliance entre le feu et l'eau***". Ce ne sera seulement lorsque l'Homme se renforcera et n'ira pas après les plaisirs de ce monde qu'il méritera de ressentir l'amour d'Hachem dans la torah et les mitzvot.



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
 Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Autour de la table de Shabbat, n° 399 Ki-Tétsé



Pour ne pas faire comme Bernard Tapie

Notre Paracha est très riche en Mitsvots et c'est certainement une allusion au fait que l'on se rapproche de Rosh Hachana. Hachem nous enjoint de rajouter un tant soit peu dans la pratique afin de faire pencher la balance du bon côté.

Cette semaine j'ai choisi de vous parler de la Tsédaqua (je vous rassure de suite, je n'ai pas l'intention de faire un appel...). Le verset (Ch. 24.10) dit : **"Lorsque tu prêteras de l'argent à ton ami, tu pourras lui demander un gage mais tu feras attention de ne pas rentrer dans sa maison (lorsque tu recevras sa caution). Si c'est un pauvre, qui a besoin de ce gage durant la nuit (par exemple c'est un pyjama ou des couvertures), tu devras le lui rendre à l'approche de la nuit et en cela tu accompliras une Tsédaqua DEVANT HACHEM."**

C'est-à-dire que notre Paracha nous apprend que la Tsédaqua n'est pas uniquement le fait de tendre la pièce au pauvre mais c'est aussi lui faire un prêt. Seulement ce prêt doit être gratuit, **sans faire porter des intérêts**. Par exemple, si je débloque à un ami de l'argent qui était sur un compte bloqué (me rapportant 3%), je ne pourrais pas lui demander qu'il me dédommage du manque à gagner (sans faire de Héter Essqua) en me rajoutant les 3%. Autre cas, à l'approche des vacances mon ami me demande un prêt de quelques milliers d'Euros. Je ne pourrais pas (le prêteur) demander poliment (à mon ami l'emprunteur) s'il peut, par la même occasion me prêter sa villa sur les hauteurs de Nice pour quelques jours en cette fin du mois d'août bien chaude (ou qu'il me fasse une bonne ristourne sur la location). C'est aussi interdit, car le manque à gagner de l'emprunteur (la ristourne) est dû au fait qu'il a reçu le prêt (Yoré Déa 166.1) : c'est du Ribit (intérêt)... maître Capelot !

Le Kéli Yaquar enseigne quelque chose d'intéressant sur cette Mitsva. Il rapporte une guémara (Baba Batra 11) au sujet d'un Roi d'Israël, le Roi Mounbaz (descendant des Hasmonéens de l'époque de Hanoukka). Ce Roi-Tsadiq avait dilapidé la fortune royale lors des années de disette. Les conseillers de la cour le désapprouvèrent grandement. Mais Mounbaz dira : **mes aïeux ont accumulé des fortunes qui sont vouées à tomber dans des mains étrangères tandis que moi j'accumule des biens qui resteront pour toujours en mon nom. Le mérite de la Tsédaqua reste gravée devant le trône Divin pour l'éternité !**". C'est le sens de notre verset qui conclut que lorsque l'on rend le gage au pauvre, c'est considéré comme **une Tsédaqua DEVANT HACHEM**. Le mérite de l'action restera scellé pour toujours au nom de celui qui a fait le geste et personne au monde ne pourra s'en accaparer.

D

donc au détour de ce formidable commentaire on aura compris que pour accumuler un capital qui restera notre bien pour toujours (même au moment où l'on passera vers un monde meilleur) c'est de déboursier de notre argent pour les Bonnes causes communautaires (**d'ailleurs je connais un excellent livre qui va bientôt paraître et qui a besoin de ... Je m'arrête afin qu'on ne dise pas que le Rav Gold se contredit d'une page à l'autre...**). Et c'est bien le contraire des valeurs prônées par la société qui met en avant toutes les réussites financières des start-ups ou des patrons emblématiques du monde des affaires (voir le titre) qui développent beaucoup d'effronteries afin de gagner toujours plus.

Au sujet de la Tsédaqua il est écrit dans une autre Paracha (Réé) : **"lorsqu'il y aura un pauvre dans une de tes villes, tu lui ouvriras ta main et tu lui prêteras ce dont il a besoin"**. Rachi explique que s'il refuse l'aide, tu lui proposeras un prêt. Le verset dit "Suivant ses besoins" : tu n'as pas la Mitsva de l'enrichir, uniquement de lui donner de quoi se nourrir. Seulement la Tsédaqua n'est pas uniquement l'aide financière, cela peut-être aussi le cas d'un ancien-riche qui avait l'habitude de chevaucher à cheval avec un esclave à ses côtés. Si la caisse de Tsédaqua **en a les capacités** (ce qui est rare...), elle louera les services d'un cheval et d'un esclave pour servir notre homme...

La guémara (Kétouvtot 67) rapporte d'ailleurs un cas édifiant d'un ancien riche qui avait perdu toute sa fortune et la caisse communautaire lui procura un esclave et un cheval. Un jour, ils ne trouvèrent pas d'esclave et **c'est Hillel Hazaquen** (Rav éminent de l'époque antique) qui pris cette fonction et courra devant le cheval de cet ancien riche.

Or le Zihron Yossef demande comment Hillel a pu faire une telle besogne ? Les commentateurs (sur Baba Métsia 33) enseignent qu'un grand érudit n'a pas le droit de faire une chose (même une Mitsva) qui va à l'encontre de son haut statut ? En effet, d'une manière générale, le Talmid Haham est astreint à toutes les Mitsvots d'une manière des plus scrupuleuses. Mais si cela entraîne un manquement dans les honneurs dû à sa Thora, il sera dispensé de la Mitsva (le Roch, commentateur de l'époque médiévale, RAJOUTE qu'il existe même un interdit pour le Talmid Haham de faire une Mitsva qui peut descendre le Kavod (les honneurs) dû à sa Thora). Donc comment Hillel a pu courir devant le cheval pour accomplir la Mitsva de Tsédaqua ? La réponse que certains donnent est qu'Hillel l'a fait dans la plus grande des discrétions. Il tenait à accomplir cette Tséda bien qu'il n'y soit pas obligé (Lifnim Mi Chourat HaDin) et il l'a fait dans **un lieu où personne ne connaissait son identité**. Donc il n'y avait pas de manquement à l'égard de sa Thora. (Voir Métivta sur Ktouvot 67).)

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



Attention au respect des Sages!!

Cette semaine, comme je vous ai parlé du Kavod des Talmidé Hahamims je vous propose une histoire véridique qui continuera sur le même sujet. Il s'agit du Rav Felmann Zatsal, dont j'ai la chance de vous rapporter ses paroles de Thora (il est décédé voici près de 7 ans). Durant une période de sa vie, il a été Roch Collél dans une synagogue en dehors de la ville de Bné Brak. C'était un Rav d'une communauté qui avait fait venir Rav Felmann ainsi qu'un groupe d'Avré'hims afin que la voix de la Thora raisonne dans sa communauté. Le Rav Felmann s'occupait de la partie étude proprement dite tandis que la communauté s'occupait de fournir l'aide mensuelle aux Avré'hims. Le Rav de l'endroit était une personne formidable et avait réussi à hisser la communauté à plus de respect dans la pratique de la Thora et des Mitsvots. Au départ, les fidèles étaient éloignés des choses de la religion, et grâce à l'action du Rav, petit à petit les gens ont augmenté dans la pratique. C'est en particulier grâce aux Drachots (discours) du vendredi soir qu'il réussit à faire apprécier la pratique de la Thora au public. Chemin faisant, les simples fidèles devenaient demandeurs de tout ce qui concerne la Thora et les Mitsvots : un grand changement pour cette communauté. Seulement le Yétser ara ne laisse pas les choses se faire aussi facilement. Les Gabays (secrétaires) de la synagogue voyaient la chose d'une toute autre manière! Ils ne supportaient pas ce trop plein de religiosité et ils ont décidé d'y remédier. Seulement ils ne pouvaient pas s'en prendre directement au Rav qui était très apprécié. Ils ont manigancé en exigeant qu'à tour de rôle les Avré'hims du Collél donnent le cours du vendredi soir à la place du Rav (leur paye mensuelle en dépendait). A première vue c'était positif : donner la possibilité aux Avré'hims de parler en public afin qu'ils deviennent eux-aussi des Rabanims (Le Rav Felmann était désolé de la situation mais gardait le silence car il craignait le fait que si la communauté suspendait le paiement aux Avré'hims du Collél, une partie abandonnerait l'étude). Une fois un Avre'h est venu voir le Roch Collél pour lui demander quoi faire, car il devait parler le vendredi soir. Le Rav Felmann lui dit de prendre conseil auprès du Gadol Hador : Rav Cha'h Zatsal. Les deux hommes se rendirent auprès du Rav, c'est le Rav Felmann qui exposa la problématique. Le Rav Cha'h écouta attentivement et dira : "C'est interdit pour les Avré'hims de diminuer l'influence du Rav même si pour autant cela entraîne la fermeture du Collél. Quitte à ce que les Avré'hims sortent travailler! Les Avré'hims n'ont pas le droit de parler le vendredi soir dans ces conditions". De retour au Collél, le

Rav Felmann décréta aux Avré'hims que dorénavant il était interdit de parler le vendredi soir. Les Gabaims en apprenant la tournure des événements furent très en colère, mais comme on leur dit que la décision venait du Rav Cha'h, ils se calmèrent... Seulement ils ont vite fait des recherches pour savoir qui, parmi les Avré'hims, était allé voir le Rav Cha'h, et lorsqu'ils ont découvert son identité, ils lui supprimèrent son aide. Le Rav Felmann prit les devants et exigea que tous les Avré'hims du Collél versent leur Maaser (10% de leur revenu) à l'Avre'h : en aucun cas cet homme ne devait souffrir pour être allé prendre conseil auprès du Gadol Hador. Les gabaims voyant que l'Avre'h en question restait toujours sur les bancs de synagogue n'acceptèrent pas, et dirent au Rav Felmann que s'il était vrai que le Rav Cha'h avait tranché en la faveur de l'Avre'h, il restait que la communauté était Séfaraide et donc il était plus approprié de trancher la discorde auprès du Gadol Hador : Rav Ovadia Yossef Zatsal. Le Rav Felmann dira en toute assurance : "Le Rav Ovadia tranchera de la même manière que Rav Cha'h!" Au bout de quelques jours, les Gabaims revinrent auprès de Rav Felmann en lui disant que Rav Ovadia avait dit que les Avré'hims devaient continuer à donner le cours du vendredi soir. Le Rav Felmann leur dira qu'il ne les croit pas! Le Rav envoya alors deux Avré'hims auprès du Rav Ovadia, et après avoir exposé à nouveau le problème (le manque de Kavod au Rav), le Rav Ovadia leur dira que ce n'est pas du tout en ces mêmes termes que les gabaims lui ont exposé le problème ! Dans ces conditions, il était interdit de faire le discours à la place du Rav de la communauté! Après avoir reçu l'avis du Rav Ovadia, le Rav Felmann dira aux gabaims, cette fois-là avec un ton qui ne prêtait pas à discussion : "Sachez que ce que vous faites, **c'est très dangereux!** Le Steipler (le père de Rav Haïm Kaniévski Zatsal) avait l'habitude de dire dans un cas similaire : les **Cieux ne sont pas indulgents avec une telle personne** (qui cherche querelle avec le Rav de la synagogue)!! **Faites attention!!**" Or, les Gabaims continuèrent à dire des sottises sur le Rav de la communauté. Quand ils sortirent de la synagogue **une chose terrible** s'est déroulée aux yeux des dizaines de fidèles. A peine sortis dehors qu'un des deux gabaims eu un terrible infarctus et s'écroula mort! Le deuxième gabai, peu de temps après a eu un arrêt cardiaque et a dû faire une opération d'urgence en dehors du pays! Depuis sa santé est restée très précaire... *Comme quoi, la communauté doit faire attention au Kavod des Talmidé Hahamims, car ils sont les détenteurs de la Thora.*

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David Gold

Tous ceux qui sont intéressés à la publication de la 2^{ème} saison du livre de "Au cours de la Paracha" peuvent prendre contact au tél : 06 60 13 90 95 ou en Erets 055 677 87 47

Une bénédiction au Rav Mikhaël Atlani et à son épouse (Kohav Yaacov) à l'occasion du mariage de leur fils Yossef-Ytshaq, Mazel Tov Mazel tov !

Une bénédiction à Yonathan Gabison et à son épouse (Paris) à l'occasion de la naissance de leur fils. Qu'ils méritent de le faire rentrer dans l'alliance d'Avraham

Avinou en son temps et qu'ils le voient grandir dans la Thora et les Mitsvots. Une Bra'ha aux grands-parents Gérard Cohen et son épouse.

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

BNEI SHIMSHON

בְּנֵי שִׁמְשׁוֹן

BNEI SHIMSHON KI TETSE

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Zera Shimshon est l'un de ses deux sfarim les plus connus, il s'agit d'un commentaire sur la Torah.

Le Zera Shimshon eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le ZERA SHIMSHON promet à celui qui étudiera ses écrits beaucoup de réussite aussi bien matérielle (notamment une belle descendance) que spirituelle.

CE QUE NOUS APPRENNONS DE LA CAPTIVE

Le début de notre parasha évoque les lois de la femme captive.

En cas de guerre, il peut se produire qu'un soldat juif désire une captive étrangère. C'est un moment de désir difficile à surmonter.

La Torah permet à cet homme d'épouser cette femme qu'après s'être soumis à la procédure suivante : elle devra passer un mois de deuil pendant lequel elle devra être dépourvue de tous ses ornements, et, pendant toute cette période, il lui était interdit de la toucher.

Suite à cette période d'attente, si l'homme persistait à vouloir l'épouser, et si elle désirait se convertir et embrasser la loi juive dans tous ses détails, alors il pouvait se marier avec elle. Hazal (voir premier Rashi de la parasha) nous enseigne que la femme captive (non juive) est permise pour les guerres qualifiées de « facultative ».

A l'inverse les guerres de conquêtes d'Erets Israel sont demandées par Hashem et sont mêmes considérés comme une mitsva. Hazal nous enseigne que les lois permissives sur la captive ne concernent que les guerres « facultatives » et ne concernent pas les guerres de conquête d'Erets Israël.

QUESTION

Le Zera Shimshon pose la question suivante, si la

en compte l'appel ardent et puissant du mauvais penchant à ce moment précis - voir Kiddouchin 21b), aussi, pourquoi ne pas l'avoir également permise pour les guerres qui concernent la conquête d'Erets Israel ? Le penchant reste le même quel que soit le type de guerre : Facultative ou obligatoire ?

REPONSE

Pour introduire sa réponse, le Zera Shimshon évoque l'approche de guerre appliquée par Josué qui entreprit les guerres de conquête d'Israel. Maimonide rappelle l'approche comme suit :

שלשה כתבים שלח יהושע עד שלא נכנס לארץ הראשון שלח להם מי שרוצה לברוח יברח וחזר ושלח מי שרוצה להשלים ישלים וחזר ושלח מי שרוצה לעשות מלחמה יעשה

Josué envoya trois missives avant d'entamer la conquête de la terre d'Israel. Dans la première, il écrivit : « que celui qui désire s'enfuir le fasse ». Dans la seconde : « que celui qui désire faire la paix la fasse ». Enfin, dans la troisième, il conclut : « que celui qui désire guerroyer le fasse ».

L'approche « juive » se répète d'ailleurs, à l'image de l'armée israélienne qui prévient avant d'envoyer des bombardements.

In fine, celui qui est finalement resté faire la guerre avait au préalable trois chances unique de s'en sortir. Une personne qui s'entête en refusant la paix et la liberté montre par son attitude une forme de « cruauté », il montre que c'est une personne

comportement qu'elle refusait les trois appels à la liberté et à la paix. Elle avait montré que c'était une « personne » mauvaise. Comment était-il possible de la permettre à un fils d'Israel ?

En refusant la captive des guerres de conquête d'Israël, le Zera Shimshon nous enseigne qu'Hashem souhaitait également pointer du doigt que la terre d'Israel ne supporte pas les personnes mauvaises et qu'au final, une personne qui refusait les appels à la paix devait être à jamais exclue du peuple juif. Le Zera Shimshon nous précise qu'Hashem souhaite aussi rappeler aux bnei israel qu'il est plein de clémence, il offre à l'homme de multiples moments pour faire téchouva et qu'il ne doit pas penser qu'il a encore du temps (comme le font les réchaim).

ANALOGIE AVEC LE MOIS DE ELOUL, ROSH HASHANA ET KIPPOUR

Nous sommes actuellement au mois d'Eloul, à l'instar de l'explication du Zera Shimshon, nous pouvons également faire une analogie avec la période

que nous vivons et celle que nous allons vivre. Hashem nous offre finalement plusieurs possibilités et moments pour faire téchouva :

- Le mois de Eloul (où nous disons qu'Hashem est dans les champs, il est près de nous et il attend notre téchouva)
- Les 10 jours de pénitence (10 jours d'une grande potentialité vis-à-vis de la téchouva)
- Enfin le jour de Kippour, un jour rempli de bonté et de spiritualité et propice de façon exceptionnelle à la téchouva.

Ne laissons pas passer ces magnifiques opportunités de revenir vers Hashem.

Puisse le mérite du Zera Shimshon nous protéger et nous aider à revenir vers Hashem dans ces moments si propices.

LEILOUY NISHMAT HAIM BEN SIMHA, Yael Bat Sarah, Solika Bat Rahma, @TIFERETMOCHE ROMAINVILLE



כִּי תִהְיֶינָה לְאִישׁ שְׁתֵּי נָשִׁים הָאֶחָת אֲהוּבָה וְהָאֶחָת שְׂנוּאָה וְיֻלְּדוּ לוֹ בָּנִים הָאֲהוּבָה וְהַשְּׂנוּאָה וְהָיָה הַבֵּן הַבְּכֹר לְשִׁנְיָהּ

« Si un homme a deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il n'aime pas ; elles lui ont donné des fils, celle qu'il aime et celle qu'il n'aime pas, **et voici que l'aîné viendra de celle qu'il n'aime pas**. Il ne pourra pas traiter en aîné le fils de la femme qu'il aime au détriment du fils de la femme qu'il n'aime pas qui, lui, est l'aîné. Mais l'aîné, le fils de la femme dédaignée, il le reconnaîtra en lui donnant double part de tout ce qui se trouve chez lui"

Ce passage évoque les droits de succession. Un homme marié à deux femmes (une qui l'aime et une qui n'aime pas), il n'aura pas le droit de privilégier la succession en favorisant l'enfant de la femme qui l'aime.

Le Or Ahaim s'étonne, le verset à l'air de certifier que la femme détestée accouchera de façon certaine un garçon. Aussi, qu'elle devancera la femme aimée dans le domaine de la descendance. En somme, le premier né sera de façon certaine rattaché à la femme détestée. Comment la torah peut-elle attester d'une chose pareille ?

Le Or Ahaim nous rappelle qu'Hashem est un D.. de justice, qui aime et qui respecte la justice. En voyant qu'un Homme déteste une de ces femmes, Hashem va en quelque sorte « donner un équilibre à cette situation », il va accorder "un cadeau" exceptionnel à cette femme détestée. Hashem certifie qu'elle accouchera en premier. Et son fils sera le premier à hérité.

Nous le voyons notamment dans le récit du mariage entre Yaacov et Léa :

"L'Eternel vit que Léa n'était pas aimée ; et il la rendit féconde, tandis que Rachel était stérile"

Il faut lire ainsi le verset : C'est parce qu'Hashem vit que Léa n'était pas aimée qu'il la rendit féconde.

Hashem ne peut supporter qu'une femme détestée soit lésée. Il la récompense de "façon certaine". L'amour qu'un homme n'aura pas donné à cette femme, il devra « le donner » à son premier fils car ce dernier viendra en premier dans sa descendance.



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

Comment un enfant a-t-il réussi à sauver ses parents de la mort ?

כי תצא למלחמה... (כ"א, י)

« Quand tu iras en guerre » (Dévarim 21.6)

Le son du Chofar qui résonne chaque matin, associé aux préparatifs concrets à l'approche des Jours redoutables, nous font pénétrer dans l'atmosphère du mois d'Eloul. Nous ressentons tous une tension dans l'atmosphère et nous nous préparons en vue du grand jour, Roch Hachana, au cours duquel nous nous présentons devant le Roi de l'univers, qui nous fera défiler un à un devant Lui et déterminera notre sort pour l'année suivante. À l'approche du jour du jugement, chaque Juif a une occasion à sa portée...

Imaginons-nous un Juif qui attend de rencontrer un spécialiste médical, un professeur renommé, qui, d'après les experts, est capable de donner un bon diagnostic. Il convient de téléphoner au secrétariat du centre médical pour demander un rendez-vous, d'envoyer les examens, de payer à l'avance, puis un rendez-vous est fixé pour quelques mois plus tard. Le jour venu, l'homme prend ses dispositions, parcourt une grande distance, patiente dans la salle d'attente, jusqu'à ce qu'il ait enfin le privilège d'écouter l'avis du spécialiste...

Mais si notre homme a de la chance, il s'arrête à une station essence et une belle voiture s'arrête derrière lui, dont sort le fameux professeur, qui attend qu'il finisse de remplir sa voiture. Il a une occasion en or de s'entretenir avec le médecin et d'éveiller sa compassion afin qu'il jette un œil sur ses examens, sans passer par le secrétariat du centre médical, et d'obtenir son avis sur place.

C'est le même principe pour le Roi de l'univers. D'ordinaire, tout Juif qui veut faire Téhouva doit se préparer au service divin, déployer d'innombrables efforts, grâce auxquels il peut se rapprocher du Roi des rois. Mais ce n'est pas le cas au mois d'Eloul ; à cette période, le Roi est dans les champs. Il sort vers nous et nous dit : « Cherchez Hachem tant qu'il est accessible : rapprochez-vous de Moi lorsque Je suis proche de vous, Revenez vers Moi et Je reviendrai vers vous... »

Le Rav et auteur du *Haflaa*, dans son ouvrage *Panim Yafot* sur la Torah, l'interprète ainsi. Dans la Paracha suivante, lorsqu'on mentionne le verset : « Cherchez Hachem tant qu'il est accessible » : il dévoile que la suite du verset : « Appelez-Le tandis qu'il est proche » concerne le mois d'Eloul, au cours duquel Hachem est tout proche, et nous pouvons revenir vers Lui et nous rapprocher de Lui de tout cœur !

Cette conduite du Créateur du monde s'apparente à un miracle, véhicule Son amour à notre égard et Son désir que nous revenions vers Lui. Pour juger avec équité, un juge humain évite tout contact

avec les plaignants, pour pouvoir juger avec impartialité. Mais Hachem, outre son rôle de juge du monde entier, est également notre Père aimant, qui désire que nous revenions vers Lui. Donc, un instant avant le jugement, Il se rapproche de chaque Juif et le pousse à se repentir, Il nous demande de rectifier nos actes et de nous rapprocher de Lui. Mû par une compassion et une bonté infinie, Il s'adresse à nous :

Mes enfants bien-aimés ! Revenez vers Moi ! Il n'est pas trop tard pour rectifier la situation ! Il reste quelques semaines avant que Je m'installe sur le siège de la Justice et détermine votre sort. Tendez-Moi la main, J'efface le passé et vous offre un brillant avenir ! Il vous suffit de vous rapprocher de Moi, faites-Moi une petite ouverture et Je vous ferai une ouverture de la taille d'un palais et épancherai sur vous toutes les bontés !

La Paracha de la semaine s'ouvre sur un verset : « Quand tu iras en guerre contre tes ennemis » : nos Maîtres commentent que ce verset traite d'une guerre qui nous attend tous : la guerre du mal et du bien qui sera déterminée à Roch Hachana, entre les accusateurs et les défenseurs. Rabbi Elimelekh de Grodzsenk, dans son ouvrage *Imré Elimelekh*, le commente ainsi :

Lorsque vous partez en guerre contre votre ennemi en étant préparé à l'avance, si vous vous préparez avant Roch Hachana et mettez à profit l'opportunité du mois d'Eloul, dans ce cas : « L'Éternel ton Dieu, les livrera en ton pouvoir. » En effet, Hachem désire uniquement que nous nous rapprochions de Lui, que nous exploitons cette heure privilégiée pour nous réfugier sous Son aile et nous attacher à Lui.

Plus nous profitons de cette occasion précieuse, plus nous consacrons de temps, de forces et de réflexion pour prendre de bonnes résolutions, ajouter quelques minutes d'étude, adresser une prière avec Kavana, surmonter des épreuves difficiles, plus nous prouvons que nous apprécions l'occasion à notre portée, nous souhaitons nous rapprocher du Créateur du monde, et Il nous rapprochera de Lui et nous offrira une bonne et heureuse année, et une bonne inscription dans le Livre de la vie !



L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

L'enfant qui exploita une occasion !

Nous sommes à la fin de l'année 1939, alors que le monde entier est en émoi. On commençait à prendre la mesure des intentions sataniques du dirigeant allemand, que son nom soit effacé, et de sa cruelle armée, et des rumeurs effrayantes circulaient sur sa haine du peuple juif et sa volonté d'éliminer la moindre trace du Juif. Dans les pays aux alentours, les Juifs commencèrent à entrevoir la portée de cette nouvelle. De nombreux Juifs se demandaient s'il était possible de fuir la guerre.

L'un d'eux était le Gaon Rabbi Chlomo Weiss, qui se préoccupait, au-delà de sa propre vie, du sort de son cher fils. Il demanda à l'enfant de se rendre à Presbourg, auprès du Gaon et auteur du *Daat Sofer zatsal*, pour l'interroger sur un moyen d'échapper à ce mal. Un Tsadik a une perspective plus large, et le *Daat Sofer* trancha immédiatement : « C'est un moment de détresse pour Yaakov, il te faut prendre les devants et t'enfuir... »

L'enfant lança un regard confus au *Daat Sofer*. Fuir ? Vers où ? Avec qui ? Les portes des autres nations étaient déjà fermées ?! Le *Daat Sofer* ne lui laissa pas beaucoup de temps pour réfléchir, et ajouta aussitôt : « Écoute, j'ai reçu aujourd'hui un billet de sauvetage dans le train Kindertransport, un train de sauvetage d'enfants, il est pour toi. Cours à la maison et dis à tes parents que le train part demain, et tu fais partie des mille enfants choisis. Je t'octroierai ma bénédiction. »

L'enfant de douze ans se pressa de rentrer chez lui et prit congé de ses parents en versant d'abondantes larmes. Son père lui remit les Téfilines qu'il avait préparées à l'approche de sa Bar Mitsva, ainsi qu'un Sidour dans lequel il avait inscrit son testament : « Attache-toi à Hachem à tout moment et en tout lieu. » Les yeux empués de larmes, l'enfant monta dans le train de sauvetage où se trouvaient mille enfants, en direction de l'Angleterre. Cet enfant devint plus tard le célèbre Gaon Rabbi Its'hak Touvia Weiss zatsal – chef du tribunal rabbinique de la Eda Ha'harédite de Jérusalem, qui est décédé récemment, seul survivant de sa ville et de sa famille.

Les enfants arrivèrent en Angleterre et s'installèrent dans un camp de réfugiés près de Londres. Ces mille enfants étaient seuls, dans un environnement étranger, et tentaient de renforcer leur confiance en Hachem. Les jours passaient dans l'incertitude et les questions sur le sort de leur famille. Un jour, une grande agitation eut lieu dans le camp, à l'approche de la visite d'un hôte distingué. De nombreux ouvriers s'affairèrent pour rénover, ranger et nettoyer le camp. Les enfants se couchèrent et revêtirent des vêtements neufs. On racontait que le roi d'Angleterre allait visiter le camp !

Le jour dit, tous les enfants sortirent à un carrefour, devant les portes du camp. Ils se tenaient immobiles, en position respectueuse, observant impatiemment l'horizon, attendant la venue du roi. À l'heure dite, ils aperçurent un mouvement au loin et entendirent des trompettes. Peu à peu, l'escorte royale s'approcha, ainsi que les cavaliers, puis les ministres et les conseillers et enfin...le souverain d'Angleterre en personne !

Tous les enfants étaient debout et firent la révérence au roi qui leur avait sauvé la vie. Le convoi avançait lentement, le roi lança un regard compatissant aux visages innocents de ces pauvres enfants, lorsque soudain...

Un enfant sortit des rangs, accourut en direction du roi, exprimant en hongrois son désir de parler au roi !

Les gardes du roi se pressèrent de lui barrer le chemin, mais le monarque les retint. Il demanda au convoi de s'arrêter, appela l'enfant qu'il prit sur ses genoux et lui demanda ce qu'il voulait...

Le regard brillant, l'enfant fit une révérence puis

déclara : « Votre majesté, je vous suis extrêmement reconnaissant de m'avoir prodigué une telle bonté, de m'avoir sauvé de la mort et de m'avoir accordé votre protection » Le roi sourit en entendant ces propos, mais à ce moment-là, l'enfant éclata en sanglots puis ajouta : « Mais ma joie n'est pas complète, car mes parents sont restés dans ce terrible enfer, et je n'ai aucune idée de leur sort. Vous incarnez la bonté, de grâce, sauvez-les également et faites-les venir ici en toute sûreté ! »

Un silence s'installa. Tout le monde était choqué par l'audace de l'enfant, qui, en mentionnant ses parents, avait fondu en larmes, très ému. Le roi le regarda, immobile, demanda son nom et celui de ses parents, et poursuivit sa route...

Personne ne savait que le roi avait pris cette mission à cœur, et avait confié au service des renseignements britanniques la mission. Là-bas, là où les nazis avaient établi leur pouvoir sans entraves, dans un lieu où aucun Juif ne sortait vivant, les parents de cet enfant furent extirpés avec des pincettes par l'armée anglaise, et arrivèrent au camp quelques jours plus tard...

Lorsqu'ils firent leur entrée par la porte du camp, tous les enfants regardèrent avec une jalousie non-dissimulée l'enfant qui avait saisi l'occasion de sauver ses parents, en épanchant son cœur auprès du monarque anglais. La cérémonie solennelle avait été remplie de tambours et de trompettes, tous les enfants avaient observé le somptueux cortège, tandis qu'un seul enfant avait saisi l'occasion de la proximité du roi pour sauver ses parents !

Le Rav Weiss avait l'usage de faire ce récit dont il avait été témoin, en ajoutant un message pertinent pour cette période : oui, mille enfants étaient présents et avaient vu le roi d'Angleterre. Tous avaient l'occasion de sauver leurs parents - s'ils avaient fait bon usage de cette opportunité en s'adressant au roi en le suppliant de sauver ses parents. Mais seul un enfant s'était lancé.

Nous sommes tous à cette période où le roi est dans le champ. Il ne s'agit pas du roi d'Angleterre, dont le pouvoir est limité, et qui ne règne pas sur le monde entier, mais du Roi des rois, qui se trouve dans les cours au mois d'Eloul, aux portes des synagogues, sur les couvertures des Livres de Téhilim, dans la cuisine de la maison etc. Profitons de cette occasion !

Élançons-nous vers le Roi, fondons en larmes pour revenir vers Lui de tout cœur. Profitons de cette occasion et faisons un pas de plus vers le Roi. Une Téfila de plus, un chapitre de Téhilim, un acte de bonté, quelques minutes d'étude de la Torah en plus, encore un effort pour éviter de voir une scène interdite ou d'écouter un propos interdit : ce sont des tremplins qui nous permettront de nous rapprocher du Roi !

Chers frères, « Appelez-le tant qu'il est proche », c'est maintenant ! Déployons tous les efforts pour nous rapprocher du Roi, pour améliorer nos actes, pour être dignes de recevoir Sa bénédiction. Plus nous nous rapprochons de Lui en Eloul, plus nous nous confions à Lui en cette période de proximité, plus nous mériterons d'éveiller Son amour de Père compatissant à l'égard de Ses fils bien-aimés, et Il aura pitié de nous, tel un Père a pitié de ses fils !



L'accueil inamical

L'aéroport Kennedy à New York en fin d'après-midi. Michaël A., un Juif de New York, attend le décollage de l'avion qui le conduira en terre sainte. On l'informe d'une panne, le vol partira en retard...énervé, il s'assoit sur les valises, les heures s'écoulent, jusqu'à ce qu'enfin, les portes de l'avion s'ouvrent. Une fois de plus, un long moment s'écoule avant le décollage, il faut du temps à tous les passagers pour s'installer.

Un instant avant le décollage, Michaël parvient à informer sa fille et son gendre de son décollage imminent. Il pense qu'ils sont frustrés de ce retard, comme lui, et qu'ils sont impatients de le revoir. Il espère que le vol se déroulera de manière agréable, mais ce n'est pas le cas, le voyage se prolonge plus que prévu, et il arrive en Israël épuisé...

Dès son arrivée, il s'empresse de prévenir son gendre, pensant que celui-ci l'attend à l'aéroport. Or, le 'Hatan semble tendu et lui propose de prendre un taxi jusqu'au quartier de Guéoula. Il lui demande de l'appeler à son arrivée, pour lui transmettre leur adresse exacte.

À bout de forces, Michaël traîne sa lourde valise vers un taxi en direction de Jérusalem, et peu avant son arrivée au quartier de Guéoula, il appelle son gendre. Il entend une sonnerie, puis une autre, et tombe sur le répondeur. Il tente sa chance à plusieurs reprises, mais sans succès. Il essaie de conserver son calme, mais commence à s'énerver... Ce gendre, non seulement n'est-il pas venu à l'aéroport, mais il ne lui a même pas donné l'adresse et ne répond pas au téléphone !

Le chauffeur du taxi lui demande l'adresse, mais Michaël lui répond qu'il n'en a pas la moindre idée. Son gendre avait promis de l'orienter, mais il ne répond pas au téléphone ! Privé de choix, le chauffeur dépose Michaël dans la rue Malkhé Israël, située au cœur du quartier de Guéoula. Michaël est en pleine rue bondée, ne sachant où aller, à la recherche d'un abri pour se protéger du soleil...

Au final, après plusieurs tentatives infructueuses, le gendre répond : « Ah, vous êtes déjà arrivé ? dit-il, surpris, je ne savais pas, où êtes-vous ? ». Le père répond : « Malkhé Israël. » « Ah, c'est près d'ici, répond le 'Hatan, avancez jusqu'à la rue unetelle, au numéro 7. »

Michaël est en colère, cela fait plusieurs heures qu'il est en route, et est épuisé. C'est ainsi qu'on se conduit ? C'est l'accueil qu'on lui réserve ? Non seulement n'est-il pas venu à l'aéroport, mais il n'a pas donné l'adresse à temps, n'a pas répondu à de nombreux appels, et au final, il le force à traîner, malgré son âge, les lourdes valises ! Quelle insolence !

Or, Michaël désire un peu d'ombre et une boisson fraîche, et prend la route suivant les instructions de son gendre. Il arrive enfin chez

lui, où il est reçu chaleureusement avec des accolades. Un petit-déjeuner somptueux l'attend sur la table, des salades, divers poissons fumés, plusieurs variétés de fromages, des pains, etc... Il est confus et ne comprend pas : si son gendre a attendu sa venue et s'est donné tant de mal pour lui, pourquoi s'est-il conduit de manière méprisante jusque-là ? !

À un moment opportun, lorsque son gendre quitta la maison, il appela sa fille et lui dévoila ce qu'il pensait. Sa fille répondit : « Que faire, mon mari est un perfectionniste. Il n'accueillera son beau-père que dans une maison étincelante, avec une table dressée de manière somptueuse... C'est pourquoi il ne t'a pas répondu, afin de se préparer en ton honneur ! »

Si jusque-là, Michaël s'était retenu, il laissa éclater sa colère contre sa fille : « Vous n'avez pas honte ? J'ai fait un long voyage épuisant, pensez-vous que j'ai besoin d'un petit-déjeuner de la sorte ? Pensez-vous que j'inspecte la maison pour voir si elle est bien rangée ? Je voulais juste que vous veniez à ma rencontre, que vous m'accueilliez avec affection ! Au lieu de cela, j'ai attendu au soleil, j'ai porté seul mes valises, je me suis senti seul et perdu...pourquoi m'avoir traité de manière indigne ? ! »

Ce récit décrit bien notre état d'esprit en cette période, le mois d'Eloul. Certains, en ce mois, procèdent à une solide introspection, comptent prendre de nombreuses résolutions, dans divers domaines, offrant, pour ainsi dire, un repas somptueux au Roi. Or, le temps s'écoule, le roi est dans le champ, attend d'être accueilli dans notre cœur, et nous Le faisons attendre...

Chers frères ! Les repas somptueux sont inutiles au mois d'Eloul, le Roi est présent dehors, attendant que chaque Juif lui fasse une place dans son cœur ! C'est le moment de prendre une bonne résolution, de se renforcer dans une vertu, de sortir à la rencontre du Roi avec émotion. Nous ne sommes pas parfaits et il n'est pas agréable d'accueillir le Roi de cette façon. Mais ne Le faisons pas attendre, il est plus important de saisir l'occasion pour profiter de la proximité du Roi et ne pas laisser passer cette occasion !

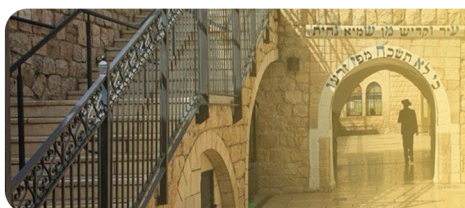
Accueillons le Roi du monde avec joie. Allons à Sa rencontre tant qu'il est proche de nous. Tels que nous sommes, approchons-nous de Lui d'un pas, ouvrons-Lui la porte et ouvrons-Lui notre cœur par un acte de générosité, une prière ou une étude de la Torah selon nos possibilités.

Plus nous accueillons le Roi de l'univers lorsqu'il est dans les champs, plus nous nous rapprochons de Lui avant qu'il ne siège sur le trône de la stricte justice, plus nous méritons de bénéficier de Sa compassion et Sa bonté, et Il aura pitié de nous comme un Père est compatissant à l'égard de ses enfants et nous inscrira pour une bonne et longue vie !

Chers frères, ce sont des jours précieux ! Détachons-nous un peu de nos préoccupations matérielles et profitons de cette opportunité pour nous connecter à notre Père céleste et nous rapprocher de Lui de tout cœur !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342



Vous voulez être partenaire du Rav ?
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers
Appelez dès aujourd'hui !

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)

afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **053-311-0710**

Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus

PA'HAD DAVID

Ki-Tétsé

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

« Si un homme a un fils libertin et rebelle (...) »
(Dévarim 21, 18)

Nos Maîtres commentent (Sanhédrin 71a) : « Il n'y eut jamais et il n'y aura jamais de fils libertin et rebelle. Pourquoi donc ce sujet est-il écrit ? Etudie-le et tu recevras une récompense. »

Ceci demande à être éclairci. En effet, nos Sages affirment par ailleurs (Avot 1, 17) que ce n'est pas l'étude qui est l'essentiel, mais l'acte sur lequel elle débouche. Par conséquent, si le cas du fils rebelle n'est que théorique, à quoi bon l'étudier ?

Afin de le comprendre, expliquons tout d'abord la gravité du statut de fils rebelle. Pourquoi son péché est-il si dramatique que nos Maîtres statuent (Sanhédrin 72a) qu'il est jugé d'après son évolution future vraisemblable ? Car la Torah, consciente des faiblesses humaines, prévoit que cet enfant finira par ruiner son père, désirer un train de vie qu'il ne pourra plus se permettre et cambrioler les gens ; aussi estime-t-elle préférable qu'il meure méritant, plutôt que coupable.

Mais comment la Torah peut-elle s'appuyer sur le seul fait qu'il mange de la viande et boit du vin à l'excès pour déduire avec certitude qu'il deviendra un fils rebelle ? Une telle outrance mène-t-elle forcément à une corruption de ce degré ? Pourquoi la Torah s'est-elle montrée si sévère au point de condamner cet individu à la peine de lapidation avant même qu'il ne l'ait réellement méritée ?

L'auteur de l'ouvrage *Michnat Aharon*, rapportant les paroles du Ramban, explique : « Du fait qu'il est glouton et vorace, il transgresse les ordres de la Torah : "Soyez saints" (Vayikra 19, 2) et "à Lui votre culte, à Lui votre attachement" (Dévarim 13, 5) qui nous enjoignent à imiter les voies divines. Etre vorace et glouton n'est pas compatible avec celles-ci. » Autrement dit, la Torah ne lui tient pas exclusivement rigueur pour ses excès de viande et de vin, mais essentiellement pour ce que cette attitude traduit : un éloignement des voies divines, c'est-à-dire de la voie de la Torah, au profit d'un mode de vie libertin et corrompu. L'Eternel sait

maskil LéDavid

L'exemple
personnel,
la clé de la
réussite dans
l'éducation



pertinemment que, s'il poursuit dans cette voie, il est certain qu'il finira par se corrompre et devenir un grand brigand, prêt à tuer pour obtenir ce qu'il désire ; aussi l'a-t-il dès le départ condamné.

Ainsi, la faute du fils rebelle est, avant tout, d'avoir adopté un mode de vie licencieux où les barrières n'existent pas et où l'on cherche à profiter au maximum des plaisirs de ce monde.

Si la Torah permet certes à l'homme d'en jouir, cela doit être de manière mesurée et à condition qu'il ait, par ce biais, de bonnes intentions. Par exemple, quand il mange et boit, il le fera dans le but de renforcer son corps pour le service divin ; lorsqu'il dort, il pensera à engranger de nouvelles forces afin de pouvoir, le lendemain matin, se lever comme un lion pour servir son Créateur.

Or, ce fils rebelle considère toutes les jouissances de ce monde comme un but ; elles représentent sa seule aspiration. La Torah, consciente des basses motivations de cet individu, sait que s'il n'obtient pas immédiatement ce qu'il désire, il sera prêt à aller jusqu'à l'homicide. C'est pourquoi elle a jugé préférable qu'il meure innocent plutôt que coupable.

Il va sans dire que, si cet enfant est arrivé à un niveau de corruption si déplorable, ses parents en sont coupables, car s'ils l'avaient éduqué dès son plus jeune âge dans le droit chemin, dans la voie de la Torah et des *mitsvot*, il n'en serait pas arrivé à une telle dégénérescence. A cet égard, le roi Chlomo nous enjoint : « Donne au jeune homme de bonnes habitudes dès le début de la carrière ; même avancé en âge, il ne s'en écartera pas. » (Michlé 22, 6)

Afin d'être un bon éducateur et d'éduquer ses enfants dans la voie divine, il n'est pas nécessaire de leur tenir de grands discours ; l'essentiel est l'exemple personnel qu'on leur donne. Lorsqu'un enfant constate que son père se comporte comme il se doit, de manière morale, et qu'il a de bonnes vertus, c'est la meilleure éducation qu'il puisse recevoir.

Suite voir page 4

 9 Eloul 5783
26 Aout 2023

1306

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:36	6:52	6:45	8:29
Clôture du Chabbat	7:48	7:50	7:51	9:36
Rabbénou Tam	8:27	8:28	8:29	10:31



HILLOULOT

Le 9 Eloul, Rabbi Tsadok Hacohe de Lublin

Le 10 Eloul, Rabbi Yom Tov Lipmann Heler

Le 11 Eloul, Rabbi Chalom Yossef de Rozhin

Le 12 Eloul, Rabbi Aharon Elkaslessy

Le 13 Eloul, Rabbi Yossef 'Haïm de Babel, le Ben Ich 'Haï

Le 14 Eloul, Rabbi Mordé'haï Berdugo

Le 15 Eloul, Rabbi Amram ben Diwan





DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David Hanania Pinto chelita

Reconnaître Ses Erreurs

L'homme sait pertinemment qu'à Roch Hachana, il devra comparaître en justice devant le Roi du monde et Lui rendre compte, en détail, de tous ses actes. Naïvement, il pense ne rien avoir à corriger dans son comportement. Présomant de lui-même, il croit que ses multiples bonnes actions masqueront ses méfaits. Mais il n'est pas conscient que ses péchés sont bien plus nombreux qu'il ne le pense et qu'il n'a pas intérêt à arriver dans cet état au jour du jugement. Cependant, comme nous l'avons dit, le mauvais penchant de la fierté l'aveugle et ne lui laisse pas le loisir d'interrompre la course de sa vie pour procéder à une introspection et reconnaître ses agissements.

Lors du mois d'Eloul, il convient donc de réfléchir à ses actes et de les examiner. Si on y trouve des failles, on devra aussitôt les reconnaître, se confesser devant l'Eternel, Lui demander pardon et se repentir sincèrement, comme il est dit : « Celui qui reconnaît sa faute et l'abandonne sera pris en pitié. »

Tous les Juifs sont appelés d'après le nom de Yéhouda, car celui-ci avait l'habitude de reconsidérer sa conduite. Sensible à ses manquements, il les reconnaissait immédiatement, comme le met en exergue la bénédiction que lui adressa son père Yaakov : « Pour toi, Yéhouda, tes frères te rendront hommage » (Béréchit 49, 8), le Targoum expliquant : toi tu as avoué et n'as pas craint. Yéhouda eut le courage de reconnaître publiquement son erreur concernant l'épisode de Tamar en disant : « C'est elle qui a raison, contrairement à moi. » Comme le souligne la Guémara (Sota 7b), Yéhouda n'eut pas honte de reconnaître sa faute et qu'eut-il en retour ? Il mérita la vie du monde à venir.

Puissions-nous tous être aptes à comparaître devant le Saint béni soit-Il le jour du jugement et puisse-t-Il nous inscrire dans le Livre des justes pour une vie heureuse et paisible, amen !



en PERSPECTIVE

Tenus sous bonne garde

« Il ne faut pas que D.ieu voie chez toi une chose déshonnête, car Il se retirerait d'avec toi. » (Dévarim 23, 15)

Rabbi Chaoul Nitnazon fait remarquer que, lorsque le steward conduit un invité dans une salle pour lui montrer sa place, il marche devant lui. Par contre, quand un condamné est mené en prison, le gardien marche derrière lui afin de s'assurer qu'il ne prend pas la fuite.

De même, lorsque les enfants d'Israël empruntent la voie divine, l'Eternel marche devant eux. Mais, quand ils fautent, Il marche derrière eux. D'où l'avertissement du verset : « Il ne faut pas que D.ieu voie chez toi une chose déshonnête, car Il se retirerait d'avec toi » – littéralement : de derrière toi, autrement dit, afin qu'Il ne soit pas contraint de marcher derrière toi.



PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha entendues à la table de nos Maîtres

Qui doit être très vigilant concernant l'interdit du chatnez ?

« Ne t'habille pas d'une étoffe mixte, mélangée de laine et de lin. » (Dévarim 22, 11)

L'interdiction de porter un vêtement fait de *chatnez* fait partie des *mitsvot* irrationnelles. Pourtant, le Hizkouni nous l'explique ainsi : « C'est à cause de l'offrande apportée par Caïn et Hével : le premier avait offert des graines poussées de lin et le second les prémices de son bétail. Du fait que cet épisode se conclut par un drame, il a été interdit de mêler le lin et la laine. »

Le Zohar affirme que, jusqu'à aujourd'hui, l'acte de Caïn exerce une influence sur le monde, en cela qu'un mauvais esprit s'empare de celui qui porte du *chatnez* et lui fait du mal. Il s'agit de l'esprit du « Satan d'alors », *satan az*, mots pouvant être formés à partir du terme *chatnez*, à l'origine du premier meurtre de l'humanité.

Outre le fait qu'il est interdit de porter du *chatnez*, cela entraîne également de lourdes accusations sur l'homme. Même le jour de Kippour où le Satan perd son pouvoir, il est en mesure d'accuser celui qui porte un vêtement fait de lin et de laine.

Rav Yonathan Eibechitz *zatsal* explique ceci en citant le Tour (*Hilkhot Yom HaKippourim*, 604) sur la *mitsva* de manger la veille de Kippour. Il rapporte une anecdote figurant dans le Midrach. Un jour, le magistrat d'une ville envoya son serviteur lui acheter des poissons. Ce dernier se rendit au marché mais n'y trouva qu'un seul poisson. Alors qu'il s'appêtait à donner une pièce d'or pour le payer, un tailleur juif qui apparut soudain offrit une plus grande somme pour l'acheter. A son tour, le serviteur en fit de même et les enchères montèrent. Puis ce fut le tour du tailleur qui finit par proposer cinq pièces d'or ! Le serviteur hésita à investir cette somme démesurée pour un simple poisson et rejoignit son maître, honteux. Le magistrat fit appeler le Juif qu'il interrogea sur son métier. Il lui dit qu'il était un simple tailleur. « Pourquoi donc étais-tu prêt à mettre tant d'argent pour un poisson au point que tu as proposé un prix supérieur à celui que voulait payer mon serviteur ? » lui demanda-t-il. Et l'autre d'expliquer : « Comment aurais-je pu renoncer à ce poisson ? J'aurais même été prêt à mettre dix pièces d'or pour l'acheter afin de pouvoir en manger la veille de notre jour le plus saint de l'année où nous sommes certains que D.ieu passe l'éponge sur tous nos péchés. » « S'il en est ainsi, tu as bien agi », conclut le magistrat qui le congédia sans autre forme de procès.

Rav Yonathan Eibechitz demande pourquoi le Midrach insiste sur le métier de ce Juif. Si, au lieu d'être tailleur, il était par exemple cordonnier, le magistrat ne l'aurait-il pas libéré ? C'est que ce tailleur était un juste : il veillait à ne confectionner que des vêtements sur lesquels ne planait pas le moindre doute de *chatnez*. Aussi, la veille de Kippour, il était très heureux, car sa méticulosité dans ce domaine lui donnait confiance qu'il mériterait l'expiation complète de ses fautes en ce jour saint – puisqu'alors, le Satan n'aurait pas d'emprise sur lui.



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Vérifie bien le gaz !

Lors d'un passage à New York, je cherchais à réunir, pour les besoins de la *tsédaka*, une somme considérable. Je reçus, à cette occasion, la visite d'Eli Kadhi, un Juif qui s'efforce toujours de répondre à mes demandes. J'en vins à lui demander la somme nécessaire, bien que considérable, car cet homme ne m'a jamais déçu et m'a toujours témoigné une grande reconnaissance. Cette fois-ci également, il répondit positivement à ma demande, s'engageant à m'amener la somme nécessaire. J'implorai toutefois le Maître du monde pour qu'il donne cette contribution de son plein gré et non par contrainte, et Le priai de me guider en ce sens. Ma prière fut immédiatement exaucée : ce Juif se mit à me questionner au sujet de la maison qu'il s'était fait construire et me demanda une bénédiction pour que tout se passe bien et qu'il échappe à l'emprise du mauvais œil.

Sans savoir pourquoi, je lui conseillai de retarder son installation dans sa nouvelle demeure et d'y faire vérifier toutes les installations de gaz, ce à quoi il me répondit que c'était déjà chose faite et que tout était aux normes. Pourtant, j'insistai : « Ne t'installe pas dans cette maison, fais révérier en profondeur toute la tuyauterie, vérifie les conduits du gaz ! » Devant mon insistance, Eli Kadhi s'engagea à suivre mes recommandations.

Après seulement deux jours, il revint me voir, bouleversé : « Rav Pinto, me dit-il, je vous dois une fière chandelle ! Si je n'avais pas vérifié une fois de plus les conduits de gaz, la maison entière aurait explosé... Je les avais pourtant fait vérifier une première fois et tout avait l'air normal, mais après que le Rav m'a demandé de les vérifier de nouveau, j'ai fait venir une équipe de spécialistes, armés d'un appareillage ultrasophistiqué, qui ont tout vérifié à fond. Ils ont repéré une fuite de gaz dans un tuyau sous-terrain qui mettait toute la maison en danger. »

J'élevai aussitôt ma main pour louer le Maître du monde, Le remercier de m'avoir guidé et d'avoir mis dans ma bouche les mots justes pour sauver M. Khadi et ses proches du danger.

Après ce sauvetage, M. Khadi voulut témoigner sa reconnaissance au Créateur et fit don à la *tsédaka* de la somme que je lui avais initialement demandée, avec joie et bonne volonté.

On peut déduire de cette anecdote que, lorsqu'un homme a besoin de l'aide du Ciel, D.ieu dispose d'un nombre illimité de possibilités de la lui apporter et il ne lui reste plus qu'une chose à faire : se tourner vers Lui et implorer Son aide.

C'est ce qui m'arriva à cette occasion : étant donné que j'avais besoin de l'aide du Ciel pour que M. Khadi donne de son plein gré la somme nécessaire, cette aide me fut envoyée sous la forme du conseil salutaire que D.ieu m'inspira.



à méditer

Comme nous le savons, le mois d'Eloul, qui est celui des *séli'hot* et de la miséricorde, est propice au repentir et à la proximité divine, conformément à l'interprétation de nos Sages du verset : « Je suis pour mon Bien-aimé et mon Bien-aimé est pour moi », dont les initiales hébraïques forment le mot *éloul*. Mais le 'Hidouché Harim de Gour souligne, dans son *Séfer Hazkhout*, une idée moins connue : lors de ce mois, les âmes des justes de la génération du désert viennent aider chaque Juif à se repentir et à se rapprocher du Créateur.

Le Rabbi de Gour raconte l'histoire suivante, rapportée dans l'ouvrage *Chiv'hé Haari* : une fois, alors que le *Ari zal* était assis chez lui en compagnie de ses élèves, Rav Chmouel Ozida – auteur du *Midrach Chmouel* sur les *Pirké Avot* –, qui était alors un jeune homme, entra afin de lui parler d'une certaine affaire. Le *Ari zal* se leva devant lui, lui souhaita la bienvenue, le prit par la main pour l'asseoir à sa droite et l'écouta jusqu'à ce qu'il eût terminé de lui parler, après quoi il repartit.

Rav 'Haïm Vital, qui ne laissait rien passer, questionna ainsi son Rav (le *Ari*) : « Je ne peux m'empêcher de vous demander pourquoi vous vous êtes levé devant ce jeune homme et l'avez si bien accueilli, ce que vous n'aviez pas l'habitude de faire ? »

Le Rav lui expliqua alors : « Sache que ce n'est pas devant lui que je me suis levé ni lui que j'ai honoré, mais j'ai témoigné ces égards à Rabbi Pin'has ben Yaïr qui est entré avec lui. L'âme de ce juste a investi ce jeune homme aujourd'hui parce qu'il a fait une *mitsva* que le *Tana* avait l'habitude d'accomplir ; ce dernier est donc venu l'aider. Car tel est le secret du principe : « Celui qui vient se purifier, on vient l'aider du Ciel » (*Yoma* 38b). Dès qu'un homme a l'intention de faire une grande *mitsva*, l'âme d'un juste ayant rejoint le monde futur et qui avait coutume de son vivant de l'accomplir se joint à lui pour l'assister, afin qu'il ait les forces d'aller jusqu'au bout. Car, dans le cas contraire, son mauvais penchant se renforce en lui et le dissuade. »

Suite à ces explications de son maître, Rav 'Haïm se leva pour rattraper Rav Chmouel et lui demander quelle *mitsva* si particulière il avait accomplie ce jour-là, tout en lui racontant ce que le *Ari zal* avait dit à son sujet.

Rav Chmouel répondit : « Aujourd'hui, je me suis levé de bonne heure pour aller prier à la synagogue et, en route, j'ai entendu de grands sanglots en provenance d'une maison. Je me suis approché pour comprendre pourquoi cette famille pleurait et j'ai vu tous ses membres nus : des voleurs étaient venus les piller cette nuit et leur avaient même ôté leurs vêtements. J'eus aussitôt pitié d'eux et enlevai ma tunique pour habiller le maître de maison, après quoi je rentrai chez moi pour mettre mes vêtements de Chabbat que je porte maintenant, comme tu peux le constater. »

Rav 'Haïm l'embrassa et retourna chez son maître pour lui raconter cette histoire. Ce dernier répondit : « Bien sûr, c'est ce qui s'est passé. C'est grâce à cette *mitsva* qu'il a mérité que l'âme de Rabbi Pin'has ben Yaïr l'investisse, car ce juste avait l'habitude de racheter des prisonniers (*Houlin* 7a) et de pratiquer la bienfaisance envers les personnes en détresse. »

Et le 'Hidouché Harim de conclure : « Nous voyons de là que, pour toute *mitsva* que l'homme accomplit, viennent des âmes du monde supérieur, autrefois impliquées dans cette *mitsva*, pour l'y aider. Par exemple, quand il fait du *'hessed*, notre patriarche Avraham se joint à lui. Lorsqu'il fait une des trois prières quotidiennes instituées par nos patriarches, ceux-ci viennent l'assister, etc. »

DES HOMMES DE FOI

Du temps de Rabbi 'Haïm Pinto Hakatan, vivait au Maroc un grand sage, le *Gaon* Rabbi Pin'has Abisoror. Celui-ci connut un différend avec un non-juif, poissonnier de métier, qui l'humilia et le méprisa.

Rabbi Pin'has regarda le non-juif et lui dit : « Que tu m'aies humilié m'importe peu, mais que tu aies bafoué l'honneur de la Torah, cela je ne peux te le pardonner ! »

On raconte que dès l'instant où Rabbi Pin'has tourna les talons, le non-juif tomba à terre, inanimé.

Cet évènement, raconte le *Gaon* Rabbi David Raphaël Banon *chelita*, fut l'occasion d'un grand *kiddouch Hachem* à Mogador. Tous les habitants de la ville purent se rendre compte de la grandeur de Rabbi Pin'has Abisoror et de son niveau de sainteté. Jusque-là, personne ne s'en était aperçu, tant son apparence était celle d'un Juif simple qui vivait dans la discrétion la plus totale. Ce n'est que plus tard que sa renommée se répandit.

Signe extérieur de richesse

Rabbi Raphaël Banon *chelita*

raconte une autre histoire édifiante au sujet de Rabbi Pin'has Abisoror :

Avant que Rabbi Pin'has ne fût reconnu comme un éminent érudit, il vivait dans le dénuement le plus total. Sa maison était complètement vide. Il avait l'habitude, chaque vendredi, de se rendre dans des champs abandonnés et d'y cueillir des fleurs. Puis, il les rassemblait en bouquet et se dirigeait vers le *mellah*.

Un vendredi, sa femme remarqua son curieux manège, alors qu'il parcourait les ruelles du quartier juif, le bouquet à la main. Elle ne put s'empêcher de lui en demander la raison.

Le *Tsaddik* lui donna une réponse remarquable, pleine de sa sage expérience de la vie, extrêmement instructive et riche en enseignements :

« Vois-tu, je suis pauvre mais les gens ne prêtent pas attention à ma situation et ne savent pas à quel point je vis dans l'étroitesse. Or, du Ciel, D.ieu préserve, on pourrait leur en tenir rigueur. C'est pourquoi je me promène avec ces fleurs afin qu'ils pensent que je suis riche puisque je peux me permettre cette dépense en l'honneur de Chabbat. Personne ne pourra soupçonner que je puisse manquer de quelque

chose. Ainsi, aucun habitant de la ville ne verra peser sur lui une accusation céleste. »

Nous apprenons de cette merveilleuse histoire combien le *Gaon* Rabbi Pin'has était humble et discret au point de désirer garder secret son dénuement. Il ne souhaitait pas recourir à l'aide des autres, mais, d'un autre côté, craignait que l'on puisse leur tenir rigueur de leur indifférence à son égard, lui qui étudiait toute la journée au *Beit Hamidrach*. C'est pourquoi il se promenait, son bouquet à la main. Il préférait accomplir le principe énoncé par nos Sages : « Passe Chabbat dans la simplicité, plutôt que de devoir dépendre des autres. » Il plaçait sa confiance dans la bonté de D.ieu et non dans la générosité des hommes.

S'il avait été en son pouvoir de tuer un homme, comme il est décrit dans l'histoire précédente, alors il est certain qu'il avait celui de pourvoir à ses propres besoins. Cependant, il agissait comme Rabbi 'Hanina ben Dossa : « Il se contentait d'une petite quantité de caroubes d'une veille de Chabbat à l'autre. »

Rabbi Pin'has Abisoror *zatsal* repose au cimetière de Mogador. Sur sa tombe a été construit un abri. Que son mérite puisse nous protéger, amen !

Suite page 1

A l'inverse, si les parents ne se conduisent pas conformément à leurs propres exigences vis-à-vis de leur progéniture, voire même en contradiction totale avec celles-ci, ils ne peuvent s'attendre à de bons résultats dans leur éducation. Même leurs gronderies, visant à rectifier le comportement de leurs enfants, ne serviront à rien : ils resteront sur leurs positions. Et leur entêtement sera justifié ! Car, de quel droit leurs parents peuvent-ils exiger d'eux ce qu'ils ne font pas eux-mêmes ?

Si les parents ont eu l'intelligence de bien éduquer leurs enfants dès leur plus jeune âge, quand ces derniers grandiront, ils pourront encore exercer leur influence sur eux et les guider dans le droit chemin. Mais, s'ils les ont habitués à se conduire comme bon leur plaît, il sera ensuite trop tard pour rectifier le tir et ils ne pourront que constater, avec regret, les mauvais fruits de leur piètre éducation.

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !